

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE, DE LA
DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE

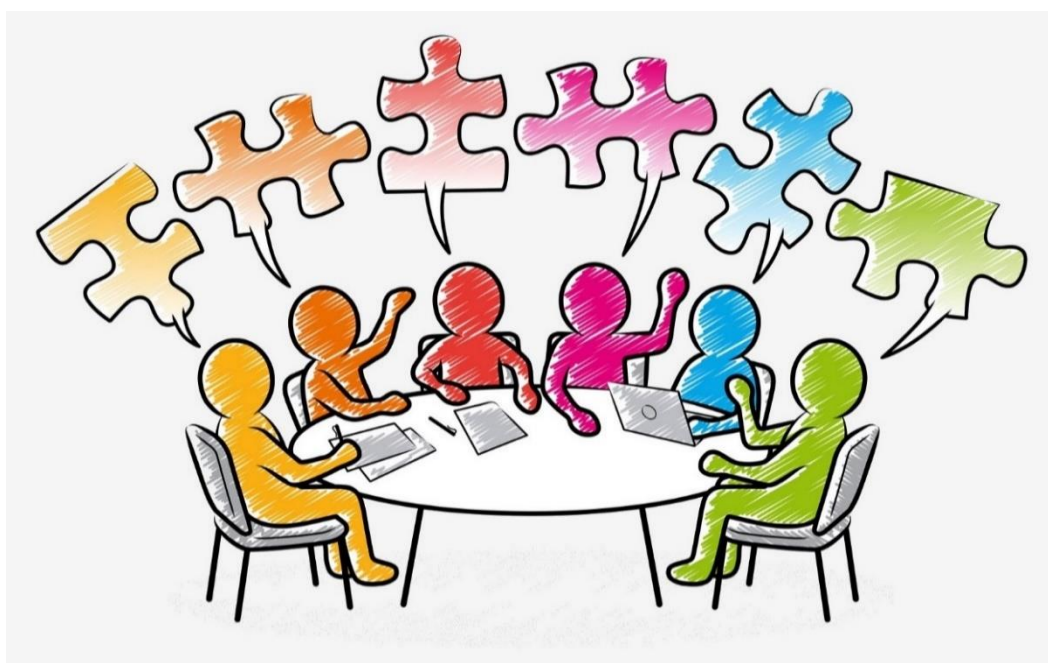
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET
DES STATISTIQUES SECTORIELLES



BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

Tableau de bord statistique 2022 de la Décentralisation



Décembre 2023

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE, DE LA
DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET
DES STATISTIQUES SECTORIELLES



BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

Tableau de bord statistique 2022 de la Décentralisation



Avec l'appui du programme d'appui au Système national de la décentralisation (SYNAD)

Décembre 2023

Avant-propos

Le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité pour répondre à sa mission de mise en œuvre et de suivi de la politique du gouvernement en matière de décentralisation met à la disposition des utilisateurs, le tableau de bord statistique 2022 de la décentralisation. La représentation graphique, l'analyse et l'interprétation des indicateurs de suivi des actions en lien avec la décentralisation dans ce document sont faites en cohérences avec les données de l'annuaire statistique 2022 de la décentralisation.



Ce document technique élaboré par la Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS) sert de base de mesure des efforts consentis et des résultats atteints dans le cadre de la décentralisation. C'est aussi un outil supplémentaire d'informations et d'orientation qui explique à travers les tendances, les différentes évolutions des indicateurs du secteur afin de faciliter les prises de décisions et d'accompagner les utilisateurs dans leurs différentes analyses.

Document synthétique et d'analyse, les données portent sur les caractéristiques socio-économiques des CT, les membres des délégations spéciales, le personnel des CT, les finances locales, la santé, l'éducation, la culture, le sport et les loisirs, l'eau et l'assainissement et la coopération décentralisée.

L'élaboration de ce document a été participative avec l'implication de diverses structures productrices de données du Ministère et d'autres départements ministériels.

Je saisis l'occasion pour témoigner toute ma gratitude à tous ces acteurs pour leur collaboration et leurs contributions considérables à la réalisation de ce document.

Nonobstant les efforts consentis pour obtenir un document de qualité, il reste toujours perfectible. Ainsi, vos éventuelles observations, critiques et suggestions contribueront à l'amélioration des prochaines éditions.


Le Ministre
Emile ZERBO
Magistrat
Chevalier de l'Ordre du Mérite Burkinabè

Sommaire

AVANT-PROPOS	3
Sommaire	1
Sigles et abréviations	2
Liste des graphiques	3
Liste des tableaux.....	5
Démarche méthodologique	6
Résumé exécutif.....	7
I. Caractéristiques des sièges et aménagement du territoire.....	8
II. Membres des délégations spéciales (DS) et fonctionnement des organes délibérants.....	14
III. Personnel des collectivités territoriales.....	20
IV. Finances locales.....	24
V. Santé	32
VI. Education	34
VII. Culture, sports et loisirs	36
VIII. Eau potable	38
IX. Coopération décentralisée.....	40
X. Infrastructures marchandes	42
Glossaire	48

Sigles et abréviations

ADCT	: Agence nationale d'appui au développement des collectivités territoriales ;
AEPS	: Adduction d'eau potable simplifiée ;
CLAC	: Centre de lecture et d'animation culturelle ;
COOPEL	: Coopératives d'électricité ;
CSPS	: Centre de santé et de promotion sociale ;
CT	: Collectivité territoriale ;
DGCT	: Direction Générale des collectivités territoriales ;
DGESS	: Direction générale des études et des statistiques sectorielles ;
DS	: Délégation spéciale ;
MATDS	: Ministère de l'administration territoriale de la décentralisation et de Sécurité ;
MJC	: Maison des jeunes et de la culture ;
Na	: Non applicable ;
Nd	: Non disponible ;
ONEA	: Office national de l'eau et de l'assainissement ;
PEM	: Point d'eau moderne ;
PNDES	: Plan national de développement économique et social ;
PTF	: Partenaire technique et financier ;
Quart	: Quartile ;
RMAT	: Rayon moyen d'action théorique ;
SONABEL	: Société nationale d'électricité du Burkina Faso ;
TB	: Tableau de bord.

Liste des graphiques

Graphique 1 : Situation d'occupation du siège des CT par région.....	8
Graphique 2 : Situation d'occupation du siège par type de CT.....	8
Graphique 3 : Situation du siège des CT selon l'accès à l'eau par région.....	8
Graphique 4 : Situation du siège des CT selon l'accès à l'eau par type de CT.....	8
Graphique 5 : Situation du siège des CT selon l'accès à l'électricité par région.....	8
Graphique 6 : Situation des collectivités selon l'accès à l'électricité au niveau du siège par type de CT.....	8
Graphique 7 : Répartition des communes selon la principale source de distribution d'électricité et par type de commune.....	10
Graphique 8 : Répartition des communes selon la principale source de distribution d'électricité et par région	10
Graphique 9 : Répartition des communes selon la principale source de distribution d'eau potable et par type de communes.....	10
Graphique 10 : Répartition des communes selon la principale source de distribution d'eau potable et par région	10
Graphique 11 : Répartition des membres des DS en 2022 par région selon le sexe (en %) et par région	14
Graphique 12 : Répartition des membres des DS en 2022 selon le sexe (en %).....	14
Graphique 13 : Répartition des membres des DS selon le niveau d'instruction et le type de commune en 2022 ..	14
Graphique 14 : Répartition des membres des DS selon le secteur d'activité et le type de commune en 2022	14
Graphique 15: Proportion des membres des DS occupant les postes de responsabilité selon le sexe en 2022 ..	16
Graphique 16 : Proportion des communes ayant tenu au moins 3 sessions ordinaires en 2022	18
Graphique 17 : Taux de participation des membres des DS communaux aux sessions ordinaires en 2022	18
Graphique 18: Taux de participation des membres des DS régionaux CT aux sessions ordinaires en 2022	18
Graphique 19 : Répartition du personnel des CT en 2022 selon le type de CT.	20
Graphique 20 : Répartition du personnel des CT en 2022 par groupe d'âge et selon le genre (%)	20
Graphique 21 : Répartition du personnel des communes en 2022 par groupe d'âge et selon le genre (en %).....	20
Graphique 22 : Répartition du personnel des régions en 2022 par groupe d'âge et selon le genre (%)	20
Graphique 23 : Evolution du personnel des CT selon le genre (en %) de 2013 à 2022.....	20
Graphique 24 : Répartition des recettes totales par type de CT (en %).	24
Graphique 25 : Proportion cumulée des communes urbaines et parts cumulées des recettes totales	26
Graphique 26 : Proportion cumulée des collectivités régions et parts cumulées des recettes totales.....	26
Graphique 27 : Proportion cumulée des communes rurales et parts cumulées des recettes totales.	26
Graphique 28 : Répartition des CT en fonction du ratio recettes propres de fonctionnement sur recettes réelles totales en pourcentage.....	26
Graphique 29 : Répartition des CT par tranche du concours financier des PTF en 2021 (millions de FCFA).....	28
Graphique 30 : Répartition des CT par tranche de subvention de l'ADCT (ex FPDCT) accordée en 2021 (millions de FCFA).....	28
Graphique 31 : Répartition des CT par tranche des dotations financières de l'Etat (hors transferts liés aux compétences).....	28
Graphique 32 : Proportion des communes par tranche de dépenses totales (millions de FCFA) en 2021	30
Graphique 33 : Proportion des CT par tranche de dépenses de fonctionnement en million de FCFA en 2021	30
Graphique 34 : Proportion des CT par tranche de dépenses d'investissement en 2021.....	30
Graphique 35 : Proportion des dépenses des collectivités territoriales par nature en 2021	30
Graphique 36 : Evolution du rayon moyen d'action théorique des CSPS selon le type de commune de 2013 à 2022	32
Graphique 37 : Répartition des communes par tranche du rayon moyen d'action théorique des CSPS (%) en 2022	32
Graphique 38 : Evolution du ratio élèves/classe selon le type de commune.....	34
Graphique 39 : Répartition des communes selon le ratio élèves/classe en 2022 (en %).....	34
Graphique 40 : Répartition des communes en fonction du nombre de CLAC en 2022 (en %).....	36
Graphique 41 : Répartition des communes en fonction du nombre de MJC en 2022 (en %).....	36
Graphique 42 : Répartition des communes en fonction du nombre de musée en 2022 (en %)	36
Graphique 43 : Répartition des communes en fonction du nombre de sites touristiques et monuments en 2022 (en %).....	36
Graphique 44 : Evolution du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural selon le type de commune.....	38

Graphique 45 : Répartition des communes en fonction du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural en 2022 (%)	38
Graphique 46 : Evolution du taux de fonctionnalité des PEM équipés de pompes en milieu rural par type de communes.....	38
Graphique 47 : Répartition des communes en fonction du taux de fonctionnalité des PEM équipés de pompes en milieu rural en 2022 (%)	38
Graphique 48 : Proportion de CT selon le nombre de coopérations décentralisées entretenues en 2022.....	40
Graphique 49 : Proportion des coopérations décentralisées selon le type en 2022.....	40
Graphique 50 : Pourcentage de communes ayant au moins une coopération décentralisée selon les régions en 2022	40
Graphique 51 : Proportion des coopérations décentralisées selon le continent en 2022	40

Liste des tableaux

Tableau 1 : Proportion des communes disposant d'un plan d'aménagement en 2022 par type de commune et par région	12
Tableau 2 : Proportion des communes disposant d'un plan de développement en cours d'exécution en 2022 par type de commune et par région	12
Tableau 3 : Proportion des femmes membres de la DS dans les postes de responsabilité par type de CT et par région en 2022.....	16
Tableau 4: Proportion des régions CT selon le nombre de sessions ordinaires tenues en 2022	18
Tableau 5: Effectif moyen du personnel des CT en 2022.....	20
Tableau 6: Age moyen du personnel des CT en 2022	20
Tableau 7: Répartition du personnel des CT selon le statut (en %) en 2022	20
Tableau 8: Nombre de communes disposant d'un service de police municipale par région	22
Tableau 9: Nombre moyen d'agents de la police municipale dans les communes et par région	22
Tableau 10 : Recettes totales des communes urbaines sans les communes à statut particulier	24
Tableau 11 : Recettes totales des communes rurales.....	24
Tableau 12 : Recettes totales des régions CT.....	24
Tableau 13 : Evolution des appuis financiers aux CT.....	28
Tableau 14 : Evolution des dépenses des CT	30
Tableau 15 : Proportion des communes ayant au moins un CSPS non fonctionnel par région en 2022 (en %) ...	32
Tableau 16 : Nombre moyen de marché selon le type de commune et par région	42
Tableau 17 : Proportion des marchés avec latrines par type de commune et par région.....	42
Tableau 18 : Proportion des communes disposant de marchés à bétail par région et par type de commune	44
Tableau 19 : Proportion des marchés à bétail avec latrine par région et par type de commune	44
Tableau 20 : Nombre moyen de boutiques de rue par type de commune et par région.....	46
Tableau 21 : Nombres moyen d'abattoirs et proportion d'abattoirs avec latrine par type de communes et par région	46

Démarche méthodologique

Le tableau de bord statistique 2022 de la décentralisation synthétise les données de l'annuaire statistique 2022 de la décentralisation. Son élaboration a suivi un long processus méthodique.

Les différentes étapes sont les suivantes :

- échanges et travaux techniques sur le choix des indicateurs à ajouter aux indicateurs avec les acteurs de la décentralisation ;
- élaboration d'une version provisoire du TB ;
- organisation d'un atelier de validation du TB.

La principale source des données du tableau de bord est l'annuaire statistique 2022 de la décentralisation.

L'élaboration du tableau de bord statistique 2022 de la décentralisation a connu quelques difficultés liées notamment à l'insuffisance de moyens financiers pour les activités de production statistique.

Résumé exécutif

Le Tableau de bord statistique 2022 de la décentralisation présente la situation des principaux éléments de l'annuaire statistique. Il fait l'analyse des indicateurs de la décentralisation regroupés en dix thématiques : (i) Caractéristiques des sièges et aménagement du territoire, (ii) Membres de la délégation spéciale et fonctionnement des organes délibérants, (iii) Personnels des CT, (iv) Finances locales, (v) Santé, (vi) Education, (vii) Culture, sports et loisirs, (viii) Eau et assainissement, (ix) Coopération décentralisée, (x) Infrastructures marchandes.

Il ressort de ces indicateurs qu'en 2022, 80,6% des CT sont propriétaires des locaux abritant leurs sièges. 16,7% des sièges des CT sont sans dispositif d'accès à l'eau potable et 1,3% ne sont pas alimentés en électricité.

Parmi les membres de la délégation spéciale 11% sont des femmes. 51% des communes et 92,3% des régions ont tenu au moins trois (03) sessions au cours de l'année 2022 avec des taux de participation de ses membres de 71,8% et 81,5% respectivement.

Pour ce qui est du personnel des CT, on dénombre en moyenne 23 agents par CT. Les fonctionnaires des CT représentent 69,4% du personnel.

Concernant les finances locales, les recettes totales des CT ont augmenté de 18,6% en 2021 par rapport à 2020. Les recettes totales des communes à statut particulier représentent 14% des recettes totales des CT. La moyenne des dépenses totales s'élève à 409 millions par CT. Ces dépenses sont en hausse de 3,7% par rapport à 2020. Les dépenses de fonctionnement représentent 53% des dépenses totales.

Dans le domaine de la santé, le RMAT est de 6,3 Km, les populations de 35,9% des communes parcourent entre 0 et 5 km pour se rendre à la formation sanitaire la plus proche.

Au niveau de l'éducation, la norme de 50 élèves par classe est respectée dans 71,5% des communes.

De la culture, des sports et des loisirs, la majeure partie des communes rurales ne disposent pas de CLAC, de musées et de sites et monuments.

En matière d'eau potable, on enregistre une hausse du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural dans les communes urbaines ; et une baisse du taux de fonctionnalité des PEM équipés de pompes en milieu rural au niveau national.

Au titre de la coopération décentralisée, 48,1% des communes entretiennent de relations de coopération décentralisée. 55,2% des relations de coopération décentralisée sont entretenues avec l'Afrique.

Quant aux infrastructures marchandes, on note en moyenne quatre (04) marchés permanents et 49 boutiques de rue par communes.

I. Caractéristiques des sièges et aménagement du territoire

Caractéristiques du siège de la collectivité territoriale



Points saillants :

- 80,6% des CT propriétaires des locaux abritant leurs sièges ;

- 16,7% des CT sans accès à l'eau à leurs sièges ;
- 1,3% des CT sans accès à l'électricité à leurs sièges.

Commentaire

En 2022, 80,6% des collectivités sont propriétaires des locaux abritant leurs sièges. Toutes les CT de quatre (04) régions (Sud-Ouest, Haut Bassins, Centre-Sud et Cascades) sont propriétaires des locaux abritant leurs sièges. Dans la région de la Boucle du Mouhoun, 50% des sièges des CT sont des bâtiments publics d'emprunt, des bâtiments privés en location et autres.

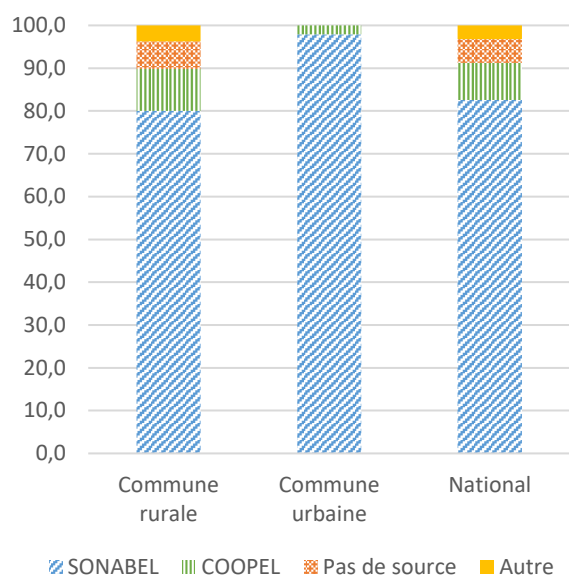
Selon le critère de « l'accès à l'eau » au niveau du siège, 16,7% des CT n'ont pas d'eau. Cette situation concerne 20,3% des communes rurales et 2% des communes urbaines. Les régions de l'Est, du Centre-Nord et de la Boucle du Mouhoun ont respectivement 32,1%, 27,6% et 25% des CT qui n'ont pas accès à l'eau au niveau de leurs sièges.

Pour ce qui est de l'accès à l'électricité au niveau du siège, 1,3% des CT n'ont pas accès à l'électricité. Selon la répartition par région, l'Est et le Sahel ont respectivement 7,1% et 3,7% des sièges de leurs CT qui n'ont pas accès à l'électricité.

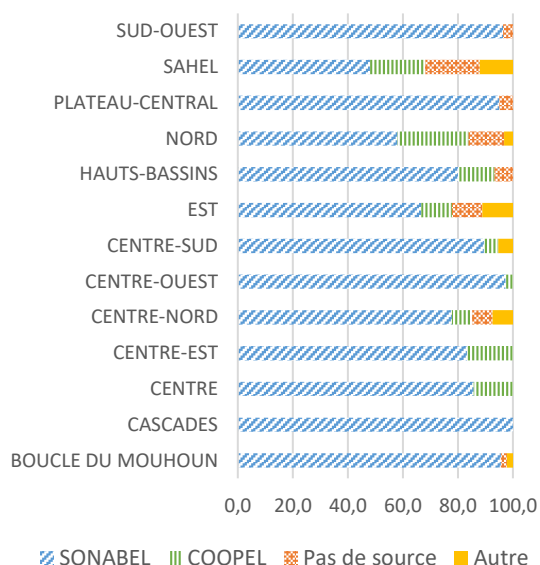
Source statistique : Annuaire statistique 2022 de la décentralisation DGESS/MATDS.

L'accès à l'eau et à l'électricité dans la commune

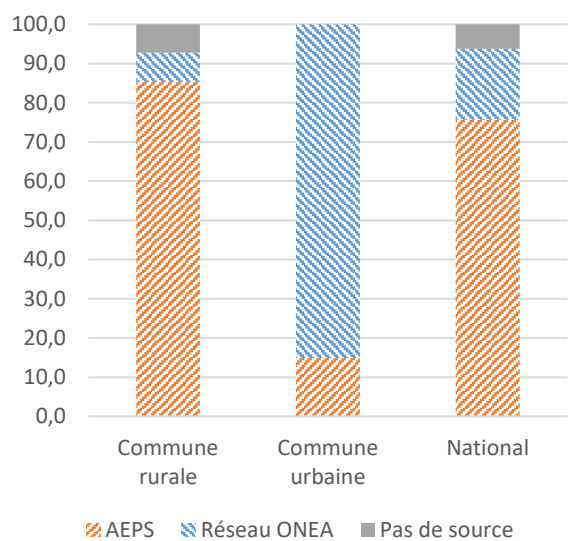
Graphique 7 : Répartition des communes selon la principale source de distribution d'électricité et par type de commune



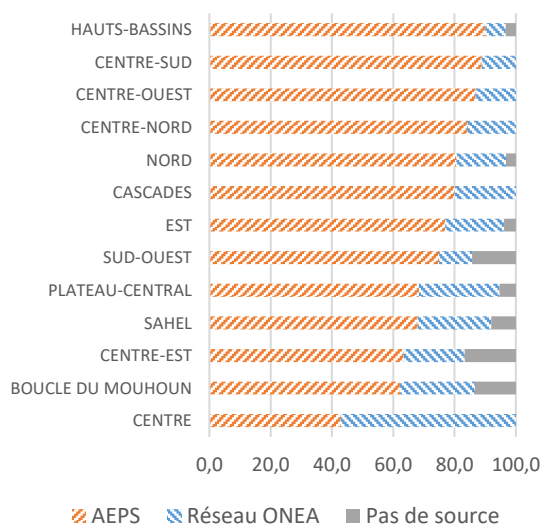
Graphique 8 : Répartition des communes selon la principale source de distribution d'électricité et par région



Graphique 9 : Répartition des communes selon la principale source de distribution d'eau potable et par type de communes



Graphique 10 : Répartition des communes selon la principale source de distribution d'eau potable et par région



Points saillants :

- Présence de sources de distribution d'eau et d'électricité dans toutes les communes urbaines ;
- Absence de source de distribution d'électricité dans 6,4% des communes rurales ;
- Absence de source de distribution d'eau potable dans 7,2% des communes rurales.

Commentaire

En 2022, 6,4% des communes rurales ne disposent pas de source de distribution d'électricité. Dans les communes urbaines, le réseau de la SONABEL est la principale source de distribution d'électricité avec un taux de 97,9%. Au niveau régional, le Sahel, le Nord et l'Est enregistrent les plus grandes proportions de communes ne disposant pas de source de distribution d'électricité avec respectivement 20%, 12,9% et 11,1%.

Selon la source de distribution d'eau, 7,2% des communes rurales n'en disposent pas. Toutes les communes urbaines ont au moins une source de distribution d'eau. 85,1% de ces communes utilisent le réseau ONEA et 14,9% les AEPS. Les régions du Centre-Est du Sud-Ouest et de la Boucle du Mouhoun enregistrent les plus grandes proportions de communes ne disposant pas de sources de distribution d'eau avec respectivement 16,7%, 14,3% et 13,3%.

Source statistique : Annuaire statistique 2022 de la décentralisation DGESS/MATDS.

Plans locaux d'aménagement

Tableau 1 : Proportion des communes disposant d'un plan d'aménagement en 2022 par type de commune et par région

Région	Rurales	Urbaines	Ensemble communes
Boucle du Mouhoun	41,5	83,3	46,8
Cascades	50,0	100,0	56,3
Centre	40,0	100,0	50,0
Centre-Est	39,1	83,3	48,3
Centre-Nord	30,4	66,7	34,6
Centre-Ouest	38,2	50,0	39,5
Centre-Sud	37,5	66,7	42,1
Est	50,0	80,0	55,6
Hauts-Bassins	51,7	100,0	56,3
Nord	58,3	75,0	60,7
Plateau-Central	62,5	33,3	57,9
Sahel	18,2	50,0	23,1
Sud-Ouest	25,0	25,0	25,0
National	41,3	68,8	45,2

Tableau 2 : Proportion des communes disposant d'un plan de développement en cours d'exécution en 2022 par type de commune et par région

Région	Rurales	Urbaines	Ensemble communes
Boucle du Mouhoun	68,6	50,0	65,9
Cascades	76,9	66,7	75,0
Centre	33,3	100,0	50,0
Centre-Est	50,0	83,3	59,1
Centre-Nord	47,4	66,7	50,0
Centre-Ouest	55,6	100,0	60,0
Centre-Sud	23,1	33,3	25,0
Est	66,7	20,0	56,5
Hauts-Bassins	76,9	33,3	72,4
Nord	83,3	25,0	75,0
Plateau-Central	12,5	0,0	10,0
Sahel	57,1	66,7	58,8
Sud-Ouest	37,5	75,0	45,0
National	59,1	54,3	58,3

Points saillants :

- 45,2% des communes disposant d'un plan d'aménagement en 2022 ;
- un plan de développement en cours d'exécution dans 58,3% des communes en 2022.

Commentaire

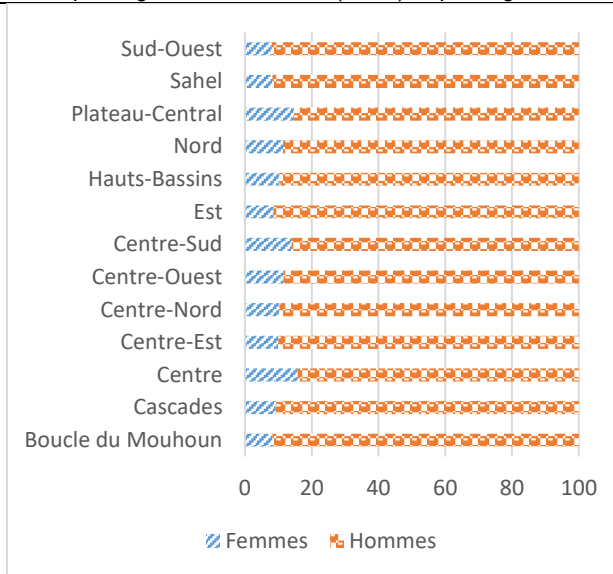
En 2022, 45,2% des communes disposent d'un plan d'aménagement du territoire, soit 68,8% de communes urbaines et 41,3% de communes rurales. Cinq (05) régions ont une proportion de communes avec un plan d'aménagement du territoire inférieure à la moyenne nationale. Toutes les communes urbaines des régions des Cascades, des Hauts-Bassins et du Centre disposent d'un plan d'aménagement du territoire.

54,3% des communes urbaines et 59,1% des communes rurales ont un plan de développement en cours d'exécution. Toutes les communes urbaines des régions du Centre-Ouest et du Centre disposent d'un plan de développement en cours d'exécution en 2022. Six (06) régions ont une proportion de communes avec un plan de développement inférieure à la moyenne nationale qui est de 58,3%.

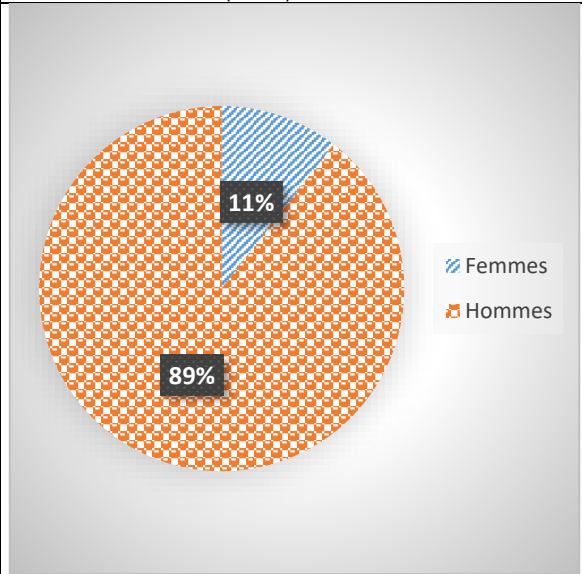
Source statistique : Annuaire statistique 2022 de la décentralisation DGESS/MATDS.

II. Membres des délégations spéciales (DS) et fonctionnement des organes délibérants

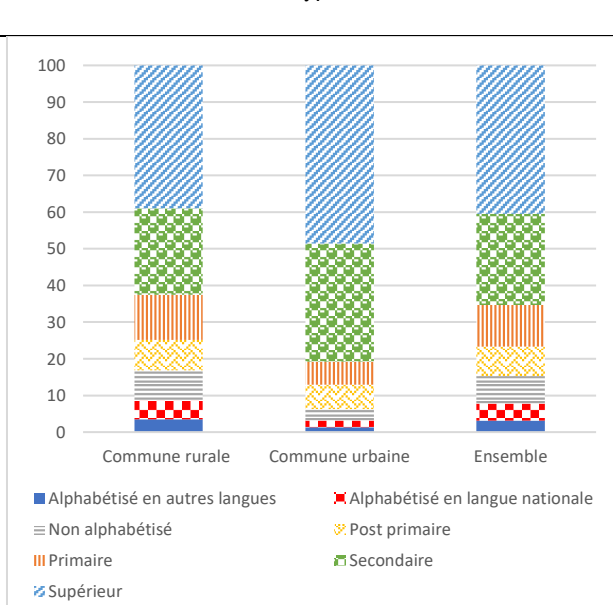
Graphique 11 : Répartition des membres des DS en 2022 par région selon le sexe (en %) et par région



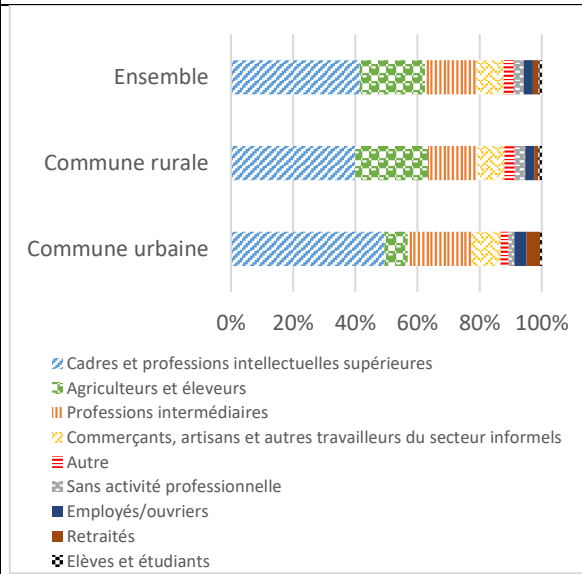
Graphique 12 : Répartition des membres des DS en 2022 selon le sexe (en %)



Graphique 13 : Répartition des membres des DS selon le niveau d'instruction et le type de commune en 2022



Graphique 14 : Répartition des membres des DS selon le secteur d'activité et le type de commune en 2022



Points saillants :

- 11% de femmes parmi les membres des délégations spéciales ;
- 41,4% de commerçants artisans et autres travailleurs du secteur informel parmi les membres des délégations spéciales ;
- 40,4% d'instruits de niveau supérieur parmi les membres des délégations spéciales.

Commentaire

Le nombre des membres des délégations spéciales est de 7 361. Parmi ces membres, 89% sont des hommes.

Selon la répartition des membres des délégations spéciales par région et selon le sexe, la région du Centre compte la plus forte proportion de femmes avec 15,9% contrairement à la région du Sud-Ouest qui compte 8,0% de femmes.

Dans l'ensemble des communes, 7,5% des membres des délégations spéciales ne sont pas alphabétisés en 2022. Les non alphabétisés représentent dans les communes rurales 8,2% et 3,1% dans les communes urbaines.

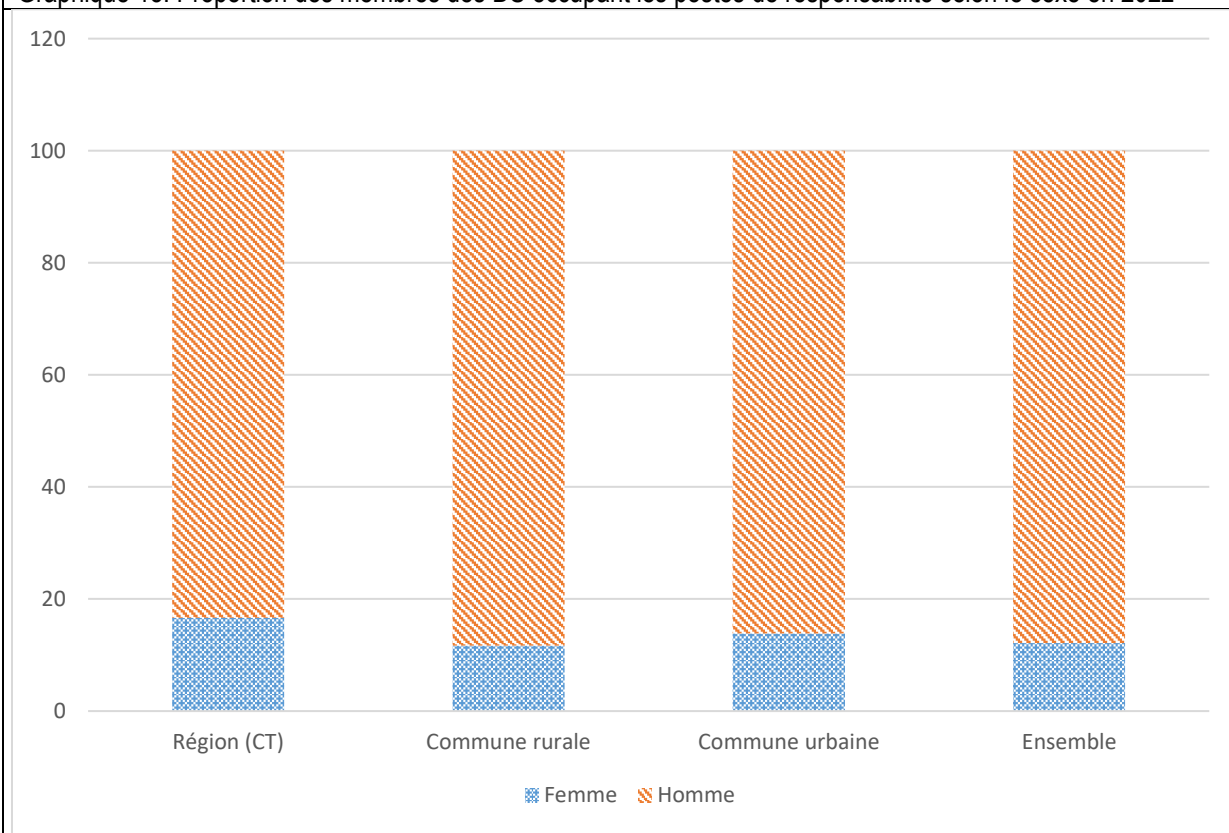
Selon le secteur d'activité, 41,4% des membres des délégations spéciales sont des commerçants artisans et autres travailleurs du secteur informel. Dans les communes urbaines, ce taux est de 49,4% et de 40% dans les communes rurales.

Source statistique : Annuaire statistique 2022 de la décentralisation DGESS/MATDS.

Tableau 3 : Proportion des femmes membres de la DS dans les postes de responsabilité par type de CT et par région en 2022

Région	Régions	Communes rurales	Communes urbaines	Ensemble
Boucle du Mouhoun	16,7	10,2	9,8	10,3
Cascades	16,7	11,2	14,3	12,0
Centre	33,3	9,8	0,0	11,1
Centre-Est	0,0	12,2	12,2	11,8
Centre-Nord	16,7	9,9	19,0	11,1
Centre-Ouest	16,7	11,8	21,4	12,9
Centre-Sud	40,0	14,3	23,8	16,7
Est	0,0	13,5	17,1	13,8
Hauts-Bassins	33,3	10,4	4,8	10,5
Nord	16,7	13,8	10,7	13,5
Plateau-Central	0,0	16,8	14,3	15,9
Sahel	0,0	7,7	10,7	7,9
Sud-Ouest	0,0	10,9	14,3	11,1
National	14,5	11,6	13,8	12,0

Graphique 15: Proportion des membres des DS occupant les postes de responsabilité selon le sexe en 2022



Points saillants :

- 12% des postes de responsabilité occupés par les femmes dans les CT ;
- Absence de femme dans les postes de responsabilité dans cinq régions CT.

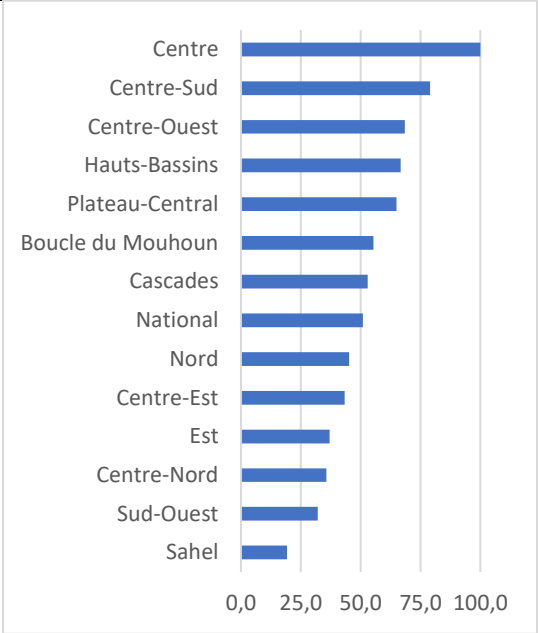
Commentaire

En 2022, la proportion des femmes dans les postes de responsabilité est de 16,7% dans les régions CT, 13,8% dans les communes urbaines et 11,7% dans les communes rurales. Les régions CT du Centre-Est, de l'Est, du Plateau Central, du Sahel et du Sud-Ouest n'ont aucune femme dans les postes de responsabilité.

Source statistique : Annuaire statistique 2022 de la décentralisation DGESS/MATDS.

Fonctionnement des organes délibérants

Graphique 16 : Proportion des communes ayant tenu au moins 3 sessions ordinaires en 2022



Graphique 17 : Taux de participation des membres des DS communaux aux sessions ordinaires en 2022

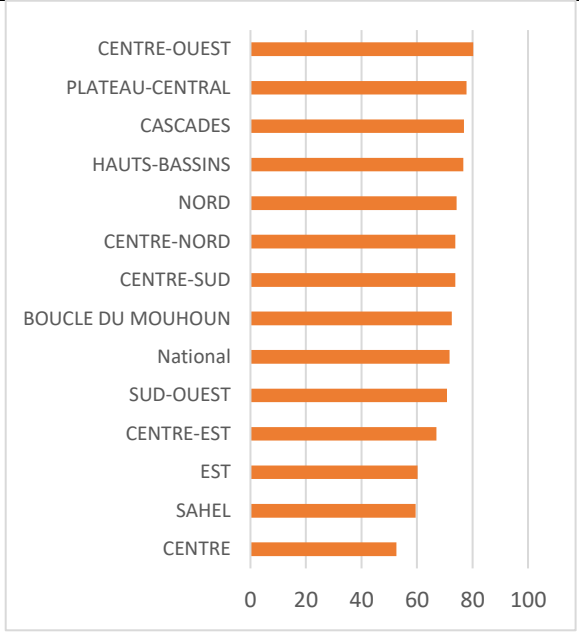
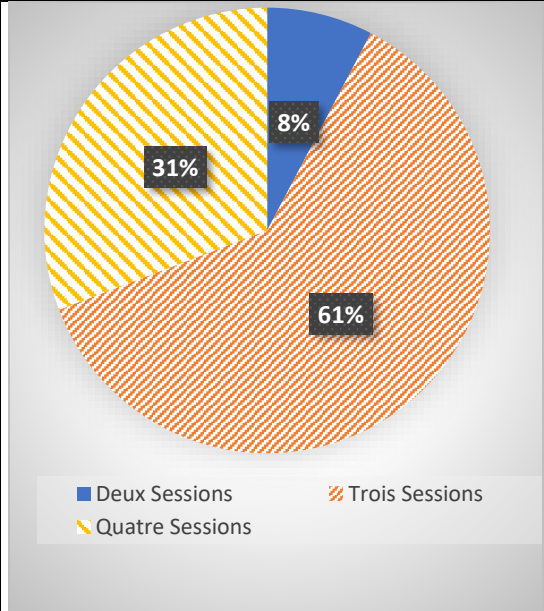
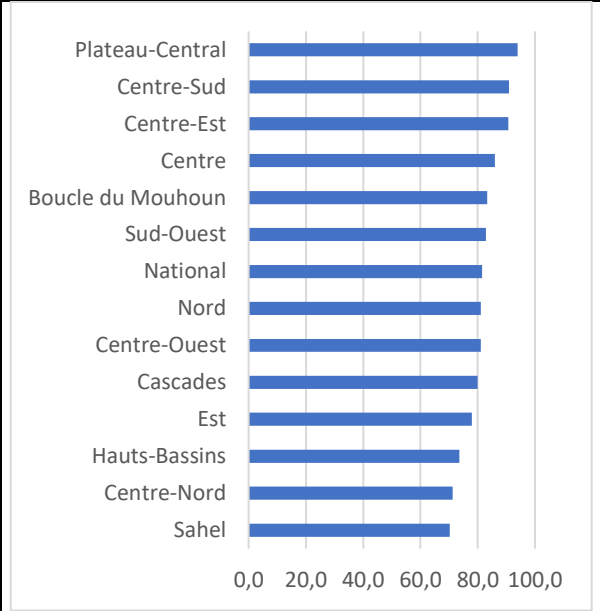


Tableau 4: Proportion des régions CT selon le nombre de sessions ordinaires tenues en 2022



Graphique 18: Taux de participation des membres des DS régionaux CT aux sessions ordinaires en 2022



Points saillants :

- au moins trois sessions ordinaires dans 51% de communes ;
- taux de participation des membres des délégations spéciales aux sessions ordinaires de 71,8% pour les communes et de 81,5% pour les régions CT.

Commentaire

51% des communes ont tenu au moins trois sessions ordinaires en 2022. Plus de la moitié des régions ont des taux supérieurs à la moyenne nationale. La région du Centre enregistre le plus fort taux (100%) et le plus faible taux s'observe au niveau de la région du Sahel (19,2%). 92,3% des régions CT ont tenu au moins trois sessions ordinaires en 2022.

Le taux de participation aux sessions ordinaires est de 71,8% pour les communes et de 81,5% pour les régions CT. Les communes de la région du Centre-Ouest enregistrent le taux de participation des membres des délégations spéciales aux sessions ordinaires le plus élevé (80,2%). Pour ce qui est du taux de participation aux sessions ordinaires des conseils régionaux, la région CT du Plateau Central enregistre le plus fort taux (93,9%).

L'installation tardive des délégations spéciales n'a pas permis de tenir les quatre sessions recommandées par le code général des collectivités territoriales dans l'ensemble des CT.

Source statistique : Annuaire statistique 2022 de la décentralisation DGESS/MATDS.

III. Personnel des collectivités territoriales

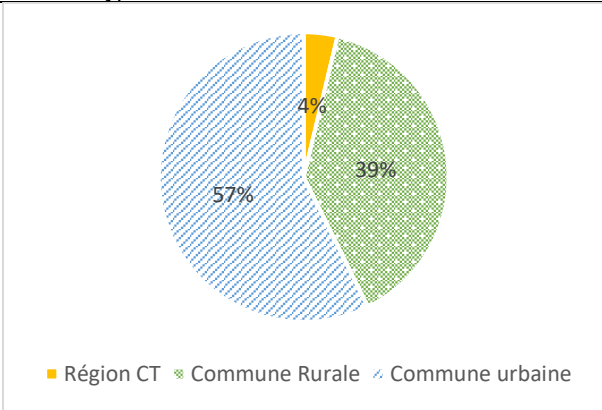
Tableau 5: Effectif moyen du personnel des CT en 2022

	Féminin	Masculin	Ensemble
Régions (CT)	6	18	24
Communes rurales	2	9	11
Communes urbaines	23	72	95
Ensemble des CT	5	18	23

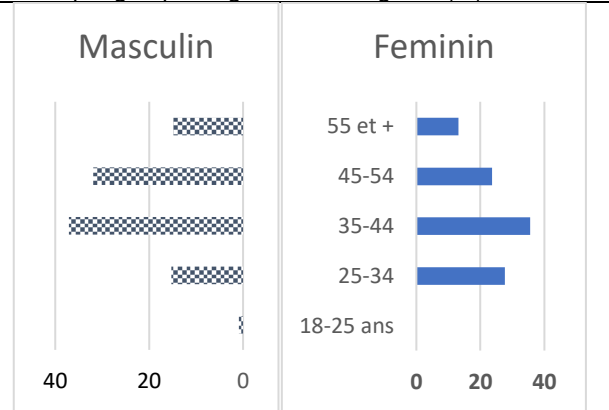
Tableau 6: Age moyen du personnel des CT en 2022

	Féminin	Masculin	Ensemble
Régions (CT)	41	41	41
Communes rurales	39	39	39
Communes urbaines	43	42	43
Ensemble des CT	42	41	41

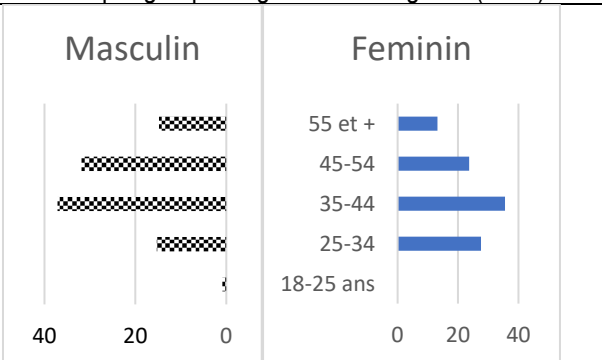
Graphique 19 : Répartition du personnel des CT en 2022 selon le type de CT.



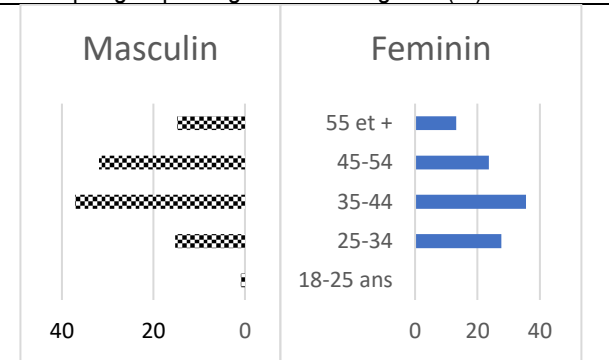
Graphique 20 : Répartition du personnel des CT en 2022 par groupe d'âge et selon le genre (%).



Graphique 21 : Répartition du personnel des communes en 2022 par groupe d'âge et selon le genre (en %).



Graphique 22 : Répartition du personnel des régions en 2022 par groupe d'âge et selon le genre (%).



Graphique 23 : Evolution du personnel des CT selon le genre (en %) de 2013 à 2022

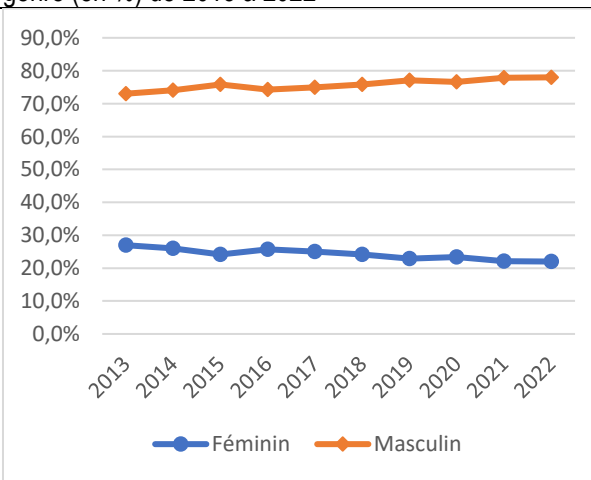


Tableau 7: Répartition du personnel des CT selon le statut (en %) en 2022

Statut	Effectif	Proportion
Détachés	182	2,0
Fonctionnaires des collectivités territoriales en disponibilité	161	1,8
Fonctionnaires des collectivités territoriales	6 164	69,4
Mise à disposition par l'Etat	1 826	20,5
SND	56	0,6
Stagiaires	227	2,6
Volontaires	70	0,8
Autres mises à disposition	37	0,4
Autres	164	1,8
Total	8 887	100

Points saillants :

- 23 agents en moyenne par CT en 2022 ;
- Plus de la moitié du personnel des CT dans les communes urbaines ;
- 69,4% de fonctionnaires de CT.

Commentaire

En 2022, on enregistre 23 agents en moyenne par CT. Cette moyenne est de 95 dans les communes urbaines, de 11 dans les communes rurales et de 24 dans les régions CT.

L'âge moyen du personnel des CT est de 41 ans. Il est de 39 ans pour les communes rurales, de 43 ans pour les communes urbaines et de 41 ans pour les régions CT. 41,1% du personnel a un âge compris entre 35 et 44 ans quel que soit le sexe. Les hommes représentent 78% du personnel.

Les communes urbaines enregistrent 57% du personnel des CT contre 39% dans les communes rurales et 4% dans les régions CT.

Selon le statut, 69,4% du personnel des CT sont des fonctionnaires des collectivités territoriales.

Source statistique : Annuaire statistique 2022 de la décentralisation DGESS/MATDS.

La police municipale

Tableau 8: Nombre de communes disposant d'un service de police municipale par région		
Région	2021	2022
Boucle du Mouhoun	4	4
Cascades	2	2
Centre	2	2
Centre-Est	7	7
Centre-Nord	2	2
Centre-Ouest	3	3
Centre-Sud	3	3
Est	4	4
Hauts-Bassins	3	3
Nord	2	2
Plateau-Central	1	1
Sahel	3	3
Sud-Ouest	6	6
National	42	42

Tableau 9: Nombre moyen d'agents de la police municipale dans les communes et par région		
Région	2021	2022
Boucle du Mouhoun	8	9
Cascades	27	27
Centre	394	610
Centre-Est	12	11
Centre-Nord	13	13
Centre-Ouest	18	19
Centre-Sud	5	8
Est	17	17
Hauts-Bassins	62	63
Nord	22	22
Plateau-Central	10	10
Sahel	11	11
Sud-Ouest	7	6
National	36	45

Points saillants :

- un service de police municipale dans 42 communes en 2022 ;
- en moyenne 45 agents de la police municipale par commune disposant d'un service de Police municipale.

Commentaire

42 communes disposent d'un service de police municipale en 2022. La région du Centre-Est enregistre le plus de communes disposant d'un service de police municipale (07) alors que la région du Plateau-Central n'en dispose qu'un (01).

Le nombre moyen de policiers municipaux par commune disposant d'un service de Police Municipale est de 45. La région du Centre, enregistre le nombre moyen de policiers municipaux par commune le plus élevé soit 610 tandis que la région du Sud-Ouest enregistre le plus faible (06).

Source statistique : Annuaire statistique 2022 de la décentralisation DGESS/MATDS.

IV. Finances locales

Recettes totales des collectivités territoriales en millions de francs CFA

Tableau 10 : Recettes totales des communes urbaines sans les communes à statut particulier							Tableau 11 : Recettes totales des communes rurales						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021		2016	2017	2018	2019	2020	2021
Moyenne	467	714	739	758	897	1 038	Moyenne	210	306	305	328	440	508
Min	125	206	180	173	237	333	Min	21	36	1	62	134	23
Quart1	289	466	485	500	531	606	Quart1	133	194	166	192	256	295
Médiane	395	636	628	626	750	754	Médiane	179	258	252	254	332	376
Quart3	491	857	909	881	969	1 031	Quart3	251	377	365	356	460	527
Max	1 741	1 990	2 238	1 886	4 014	5 371	Max	1 560	1 674	2 054	3 135	4 329	3 853
Total	21 970	32 855	34 723	34 879	36 794	48 792	Total	62 835	90 828	91 220	99 152	128 796	153 579

Tableau 12 : Recettes totales des régions CT						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Moyenne	677	698	916	1 034	1 505	1 952
Min	163	49	295	210	684	943
Quart1	352	324	605	759	1 000	1 264
Médiane	443	578	763	990	1 230	1 817
Quart3	738	702	1 093	1 202	2 018	2 406
Max	2 296	2 716	2 550	2 242	3 443	3 950
Total	8 795	9 071	8 895	13 438	19 569	25 392

Graphique 24 : Répartition des recettes totales par type de CT (en %).

45% Commune rurale
14% Commune Urbaine
27% Région
14% Commune à statut particulier

Points saillants

- Augmentation de la recette moyenne des communes et des régions entre 2020 et 2021 ;
- 45% des recettes totales de l'ensemble des CT détenue par les communes rurales en 2021.

Commentaire

En dehors des communes à statut particulier, les recettes totales des CT ont augmenté de 23% en 2021 par rapport à 2020. Aussi, la moitié des communes urbaines, des communes rurales et des régions enregistre respectivement des recettes totales supérieures à 754, 376 et 1 817 millions de FCFA. La recette moyenne de l'ensemble des CT sans les communes à statut particulier est de 629 millions de FCFA. Les recettes totales des communes urbaines sans les communes à statut particulier sont comprises entre 333 et 5 371 millions de FCFA. Pour les communes rurales, elles sont comprises entre 23 et 3 853 millions de FCFA. Quant aux régions CT, elles sont comprises entre 943 et 3 950 millions de FCFA.

Les communes rurales détiennent 45% des recettes de l'ensemble des CT. Les recettes des communes à statut particulier représentent 14% des recettes totales des CT. Elles connaissent une croissance de 1,8% par rapport à 2020.

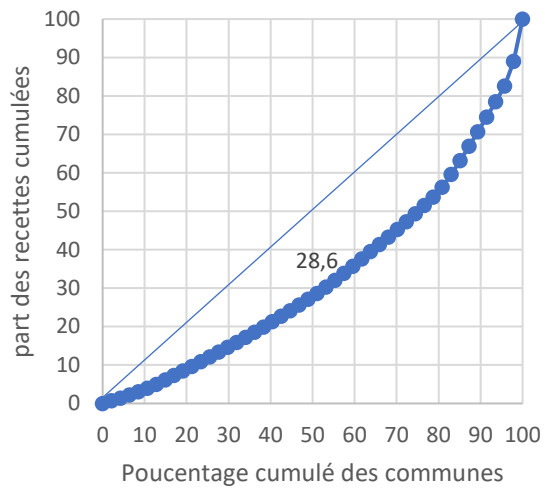
Note méthodologique :

01 collectivité territoriale n'a pas pu transmettre ses données financières en 2021. Il s'agit de la commune rurale de Matiacoali dans la région de l'Est. L'analyse a été faite en excluant cette collectivité territoriale.

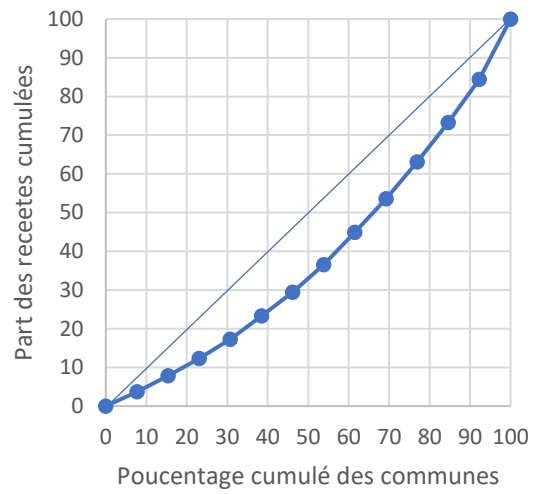
Source statistique : Annuaire statistique 2022 de la décentralisation DGESS/MATDS.

Répartition des CT en fonction des parts des recettes totales cumulées

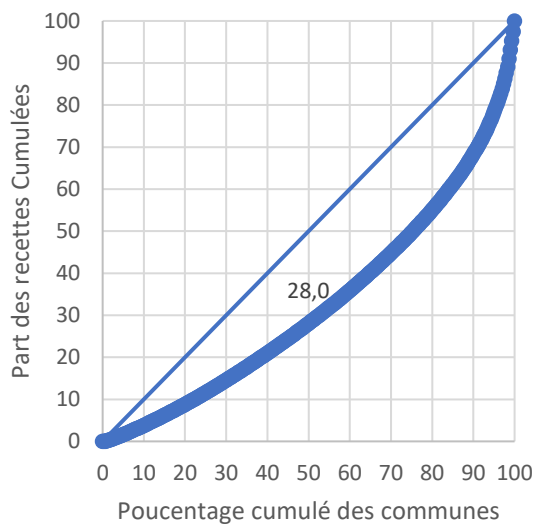
Graphique 25 : Proportion cumulée des communes urbaines et parts cumulées des recettes totales



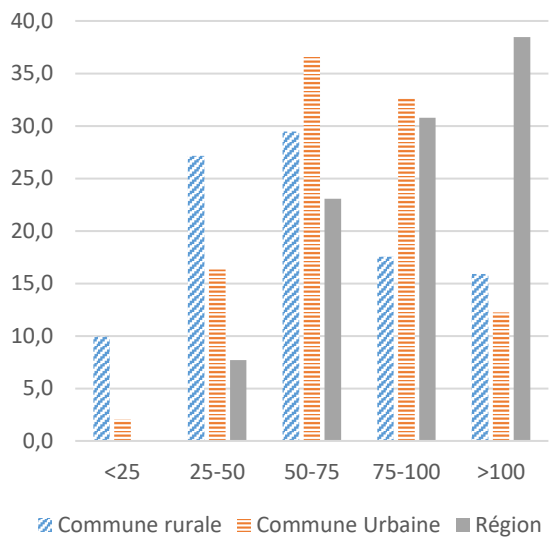
Graphique 26 : Proportion cumulée des collectivités régions et parts cumulées des recettes totales.



Graphique 27 : Proportion cumulée des communes rurales et parts cumulées des recettes totales.



Graphique 28 : Répartition des CT en fonction du ratio recettes propres de fonctionnement sur recettes réelles totales en pourcentage



Points saillants

- Inégale répartition des ressources entre les collectivités territoriales ;
- 69,2% des régions réalisent un ratio recettes propres de fonctionnement sur recettes réelles totales supérieur à 75%.

Commentaire

En 2022, la moitié des communes urbaines les moins nanties détiennent 28,6% des recettes totales des communes urbaines. Celle des communes rurales est de 28% des recettes totales des communes rurales. Pour les régions, 33% des recettes totales sont détenues par la moitié des régions les moins nanties.

69,2% des régions CT réalisent un ratio recettes propres sur recettes réelles totales supérieur à 75%. 62,9% des communes rurales et 81,6% des communes urbaines réalisent un ratio recettes propres sur recettes réelles totales de plus de 50%.

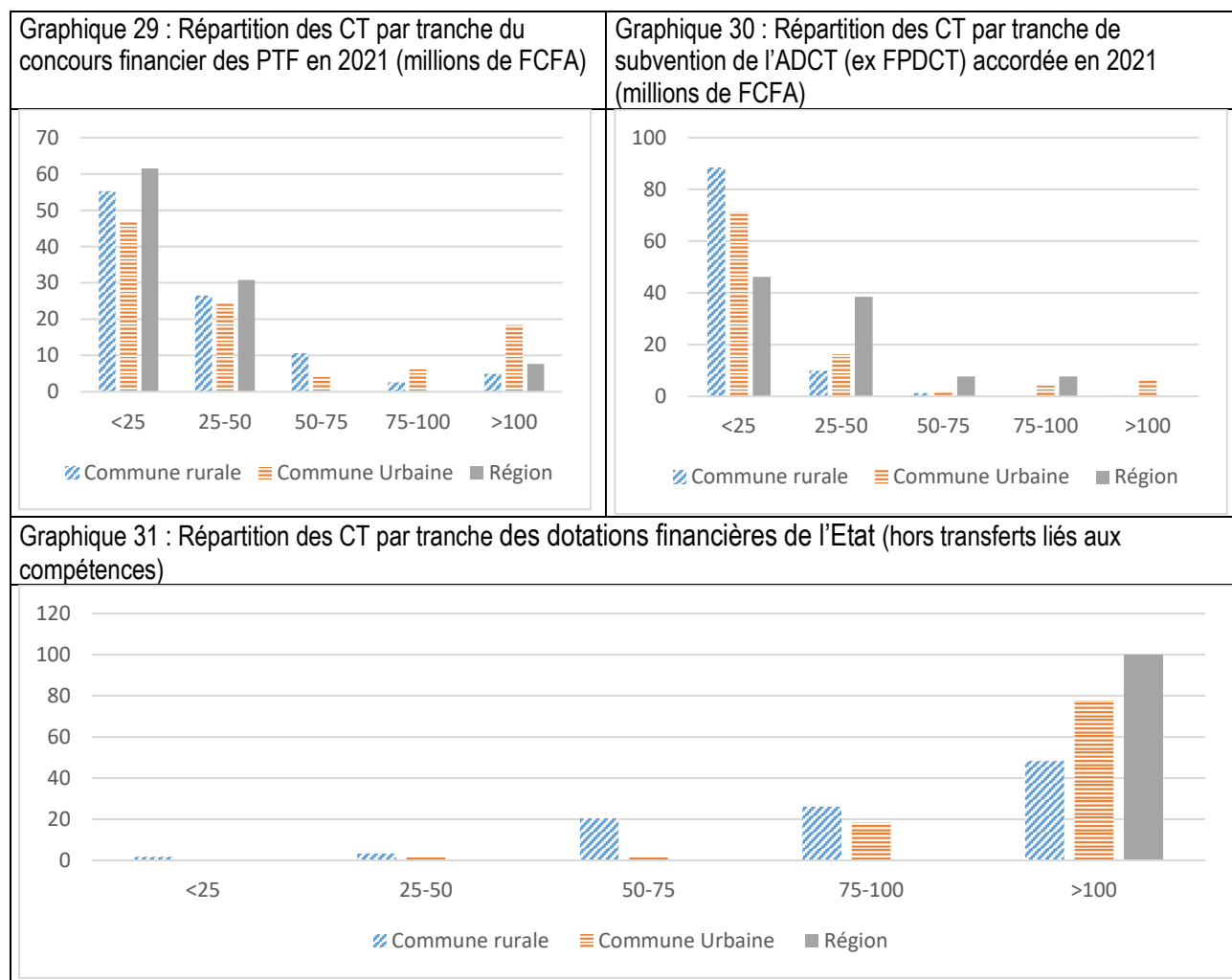
Note méthodologique :

Les courbes de Lorenz présentent ici les pourcentages cumulés des communes et les pourcentages cumulés des ressources. Plus elles sont proches de la diagonale moins, il y a de disparité

Source statistique : Annuaire statistique 2022 de la décentralisation DGESS/MATDS.

Appuis financiers aux collectivités territoriales

Nature	Indicateurs	Région	Commune urbaine	Commune rurale	Ensemble des CT
Appuis financiers des PTF	Montant moyen en 2021 (en million de FCFA)	36,4	56,1	36,2	38,9
	Variation 2021/2020 (en %)	-21,7	-44,2	-29,3	-32,6
	Variation 2020/2019 (en %)	75,2	126,0	119,8	118,3
Subvention de l'ADCT (ex FPDCT)	Montant moyen en 2021 (en million de FCFA)	28,6	28,2	12,4	15,1
	Variation 2021/2020 (en %)	-21,2	-23,1	0,5	-8,27
	Variation 2020/2019 (en %)	-29,4	38,5	-25,3	-13,8
Dotations financières de l'Etat (hors transferts liés aux compétences)	Montant moyen en 2021 (en million de FCFA)	791,1	252,3	138,2	176,9
	Variation 2021/2020 (en %)	22,3	97,5	50,9	52,1
	Variation 2020/2019 (en %)	138,3	2,4	56,8	54,7



Points saillants :

- baisse des appuis financiers des PTF ;
- baisse des subventions de l'ADCT ;
- hausse des dotations financières de l'Etat (hors transferts liés aux compétences).

Commentaire

Le montant moyen de l'appui financier des PTF par CT est de 38,9 millions en 2021. Ce montant a baissé de 32,6% entre 2020 et 2021. La baisse est plus sensible au niveau des communes urbaines avec 44,2%. Aussi, 38,5% des régions CT ont reçu au moins 25 millions.

Concernant les subventions de l'ADCT aux CT, le montant moyen est de 15,1 millions par CT en 2021. Il est en baisse de 8,27% par rapport à 2020. Cette baisse se constate au niveau des communes urbaines (-23,1%) et des régions (-21,2%). Quant aux communes rurales, elles enregistrent une hausse de 0,5% en moyenne. Par ailleurs, 53,9% des régions CT ont reçu une subvention de plus de 25 millions.

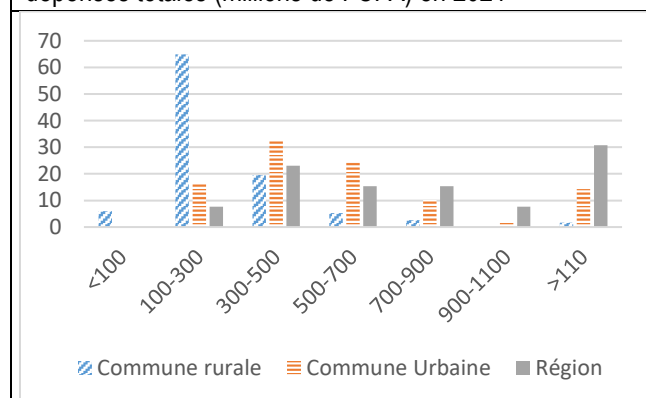
En outre, le montant moyen des dotations financières de l'Etat aux CT hors transferts liés aux compétences est de 176,9 millions. Ce montant a augmenté de 52,1% par rapport à 2020. Cette augmentation est élevée au niveau des communes urbaines, soit 97,5%. Par ailleurs, toutes les régions CT ont reçu une subvention de plus de 100 millions en 2021.

Source statistique : Annuaire statistique 2022 de la décentralisation DGESS/MATDS.

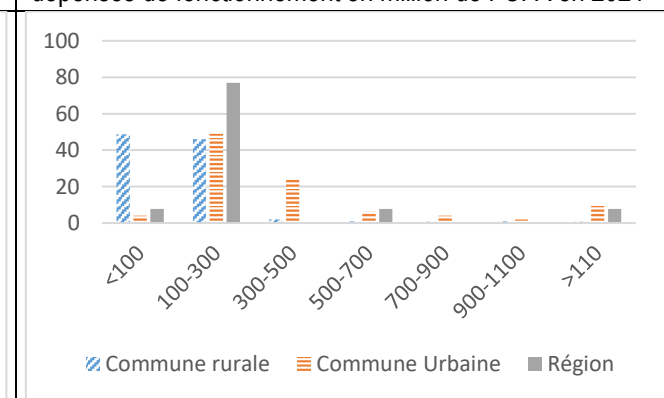
Dépenses des collectivités territoriales

Nature	Indicateurs	Région	Commune urbaine	Commune rurale	Ensemble des CT
Dépenses totales	Montant moyen en 2021 (en million de FCFA)	770,8	1 097,	282,4	409,6
	Variation 2021/2020(en %)	21,9	-23,0	12,6	3,7
	Variation 2020/2019 (en %)	33,7	19,2	37,7	31,4
Dépenses de fonctionnement	Montant moyen en 2021 (en million de FCFA)	260,8	910,8	141,9	249,7
	Variation 2021/2020(en %)	21,89	-4,79	-4,79	-0,24
	Variation 2020/2019 (en %)	-7,5	11,1	9,8	7,9
Dépenses d'investissement	Montant moyen en 2021 (en million de FCFA)	610,3	394,7	176,7	221,6
	Variation 2021/2020(en %)	21,9	-23,0	12,6	3,7
	Variation 2020/2019 (en %)	45,8	29,6	51,4	45,9

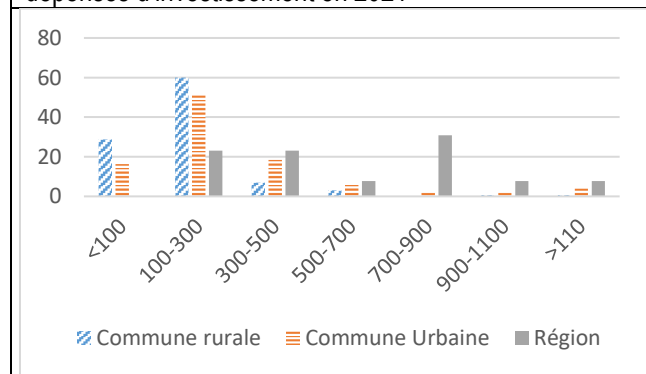
Graphique 32 : Proportion des communes par tranche de dépenses totales (millions de FCFA) en 2021



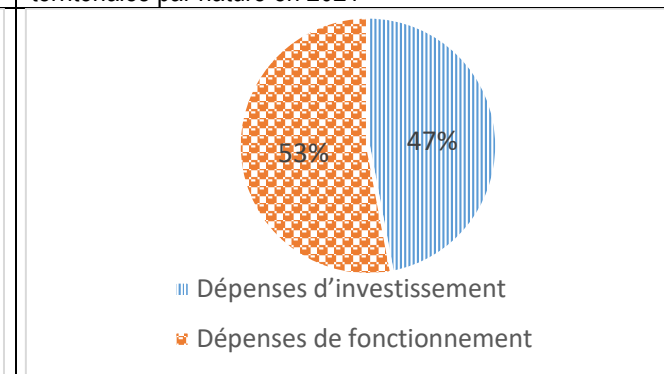
Graphique 33 : Proportion des CT par tranche de dépenses de fonctionnement en million de FCFA en 2021



Graphique 34 : Proportion des CT par tranche de dépenses d'investissement en 2021



Graphique 35 : Proportion des dépenses des collectivités territoriales par nature en 2021



Points saillants :

- Hausse des dépenses totales en 2021 ;
- 53% des dépenses investissements des CT.

Commentaire

En 2021, la moyenne des dépenses totales s'élève à 409 millions par CT. Ce montant croît de 3,7% par rapport à 2020. L'accroissement est plus sensible au niveau des régions avec 21,9% contre 12,6% pour les communes rurales. Les communes urbaines à l'inverse enregistrent une baisse de 23%.

Les dépenses moyennes des CT au fonctionnement et aux investissements sont respectivement de 249,7 et 221,6 millions en 2021. Ces dépenses connaissent une baisse de 0,24% au niveau du fonctionnement et de 3,7% au niveau des investissements par rapport à 2020. La part des dépenses en investissement représente 53% des dépenses totales.

23,07% des régions, 67,34% des communes urbaines et 88,7% des communes rurales dépensent moins de 300 millions pour les investissements. Quant au fonctionnement, 84,61% des régions, 53,05% des communes urbaines et 94,69% des communes rurales dépensent moins de 300 millions.

Note méthodologique

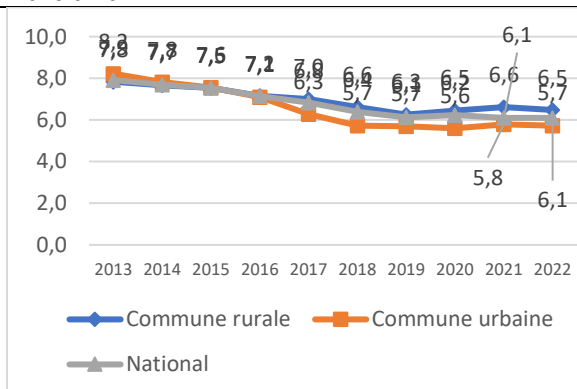
L'analyse est faite en excluant les communes à statut particulier du fait de l'importance de leurs dépenses.

Source statistique : Annuaire statistique 2022 de la décentralisation DGESS/MATDS.

V. Santé

Les infrastructures sanitaires

Graphique 36 : Evolution du rayon moyen d'action théorique des CSPS selon le type de commune de 2013 à 2022



Graphique 37 : Répartition des communes par tranche du rayon moyen d'action théorique des CSPS (%) en 2022

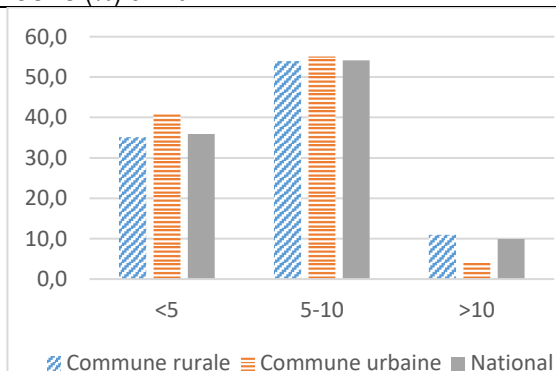


Tableau 15 : Proportion des communes ayant au moins un CSPS non fonctionnel par région en 2022 (en %)

Région	Commune rurale	Commune urbaine	Ensemble commune
Boucle du Mouhoun	36,6	50,0	38,3
Cascades	83,3	50,0	75,0
Centre	16,7	100,0	28,6
Centre-Est	25,0	0,0	20,0
Centre-Nord	52,0	33,3	50,0
Centre-Ouest	32,4	25,0	31,6
Centre-Sud	50,0	66,7	52,6
Est	36,4	40,0	37,0
Hauts-Bassins	40,0	66,7	42,4
Nord	51,9	25,0	48,4
Plateau-Central	29,4	0,0	25,0
Sahel	52,4	25,0	48,0
Sud-Ouest	22,7	0,0	19,2
National	39,2	31,3	38,1

Points saillants :

- réduction du rayon moyen d'action théorique des CSPS ;
- la norme de 5 km dans 36% des communes;
- au moins un CSPS non fonctionnel dans 38% des communes.

Commentaire

Le rayon moyen d'action théorique (RMAT) des CSPS est en réduction depuis 2013. Il est passé de 6,2 km en 2020 à 6,1 km en 2022. Cette tendance s'observe aussi bien dans les communes rurales que dans les communes urbaines. Malgré cette amélioration, la norme nationale de 5 km fixée par le Ministère en charge de la santé n'est pas atteinte. Cependant, les populations de 36% des communes parcourent moins de 5 km pour se rendre à une formation sanitaire la plus proche.

38,1% des communes ont au moins un CSPS non fonctionnel en 2022. Selon le type de commune, cette proportion est de 39,2% pour les communes rurales et de 31,3% pour les communes urbaines.

Note méthodologique

Le rayon moyen d'action théorique : exprime pour une zone géographique contenant une ou plusieurs formations sanitaires, la distance moyenne parcourue par la population pour atteindre une formation sanitaire. Par similitude avec le Ministère de la santé, la méthode de détermination a pris en compte la superficie et le nombre de formation sanitaire de chaque commune.

Rayon moyen d'action = Racine carrée (superficie / (Pie * Nombre de formations sanitaires)).

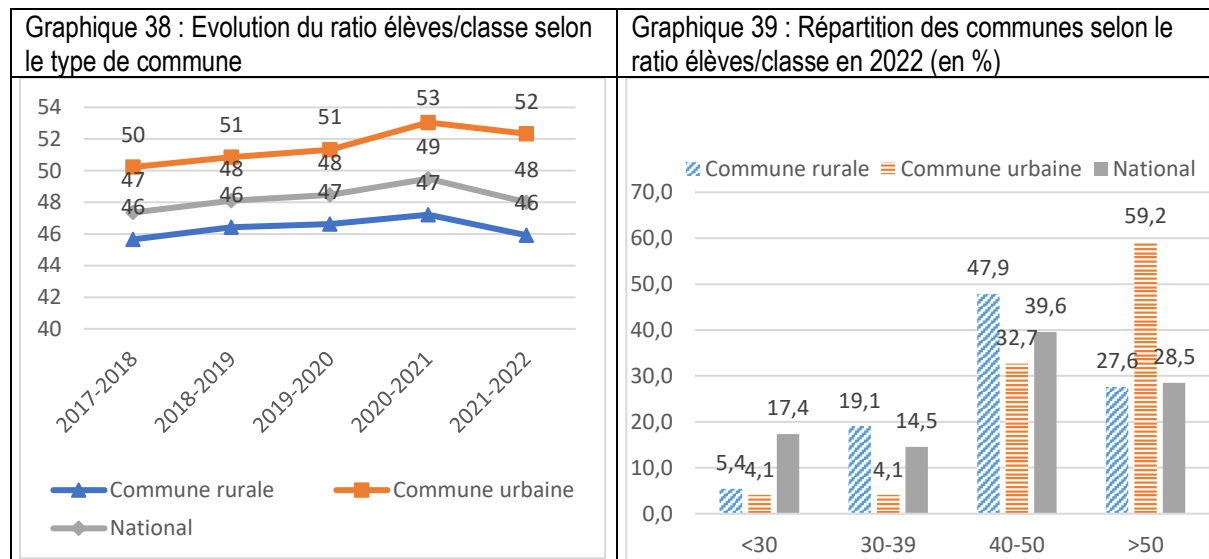
L'objectif PNDES est fixé à 5 km.

Habitants par formation sanitaire : c'est la population de la commune rapportée au nombre de formation sanitaire.

Source statistique : Annuaire statistique 2022 de la décentralisation DGESS/MATDS.

VI. Education

Ratio population scolarisable par salle de classe et le ratio nombre d'élèves par salle de classe



Point saillant :

- La norme de 50 élèves par classe respectée dans 71,5% des communes.

Commentaire

Le ratio élèves par classe est de 48 en 2022. Ce ratio est resté constant de 2017 à 2022. Selon les types de communes, le ratio élèves par classe est de 52 au niveau des communes urbaines et de 46 au niveau des communes rurales. Par ailleurs, 28,5% des communes ont un ratio élèves par classe supérieur à la norme nationale qui est de 50.

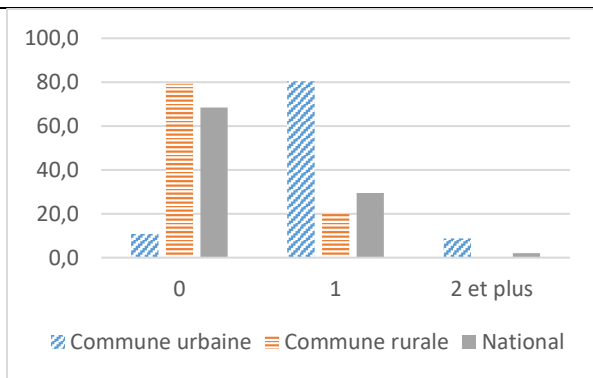
Note méthodologique

La population scolarisable correspond à la population en âge d'aller à l'école ; le groupe d'âge retenu est de 6 à 15 ans.

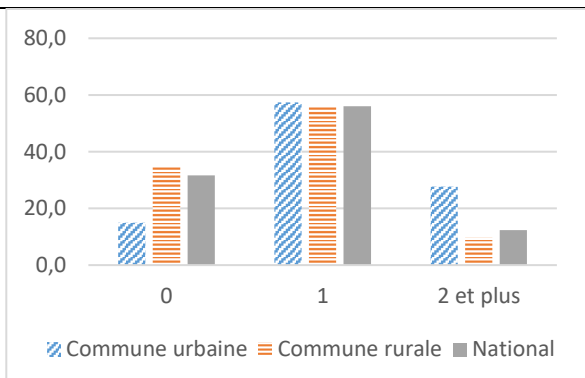
Source statistique : Annuaire statistique 2022 de la décentralisation DGESS/MATDS.

VII. Culture, sports et loisirs

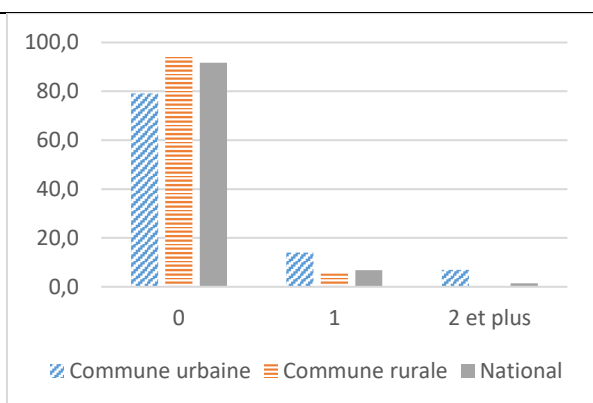
Graphique 40 : Répartition des communes en fonction du nombre de CLAC en 2022 (en %)



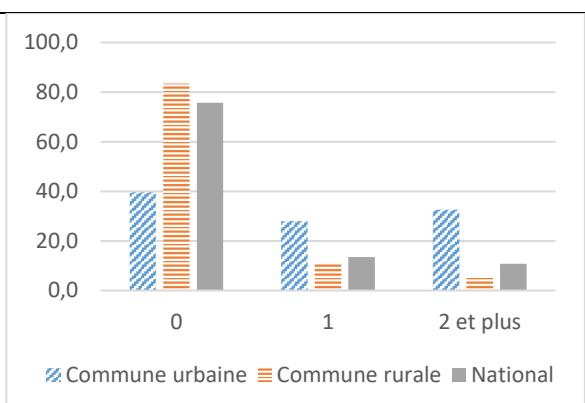
Graphique 41 : Répartition des communes en fonction du nombre de MJC en 2022 (en %)



Graphique 42 : Répartition des communes en fonction du nombre de musée en 2022 (en %)



Graphique 43 : Répartition des communes en fonction du nombre de sites touristiques et monuments en 2022 (en %)



Points saillants :

- absence de CLAC, de musées et de sites touristiques et monuments dans plus de la moitié des communes ;
- au moins une maison de jeunes et de la culture dans 68,4% de communes.

Commentaire

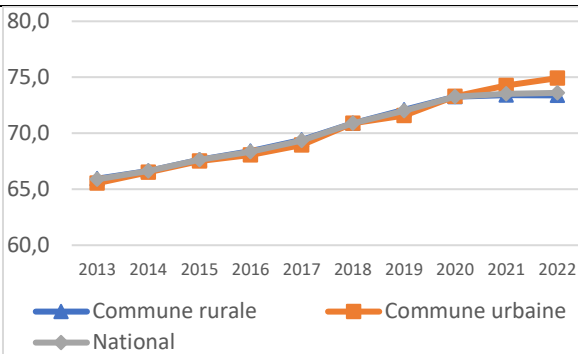
En 2022, la majeure partie des communes ne disposent pas de CLAC, de musées et de sites touristiques et monuments. Les proportions des communes rurales ne disposant pas de CLAC, de musées et de sites touristiques et monuments sont respectivement de 79,3%, 94% et 83,4%. Quant aux communes urbaines, ces proportions sont de 10,9%, 79,1% et 39,5% dans le même ordre.

Pour ce qui est des maisons de jeunes et de la culture, 68,4% des communes en disposent. Selon le type de commune cette proportion est de 65,4% pour les communes rurales et de 85,1% pour les communes urbaines.

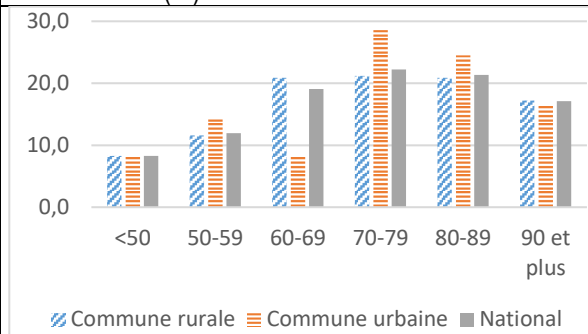
Source statistique : Annuaire statistique 2022 de la décentralisation DGESS/MATDS.

VIII. Eau potable

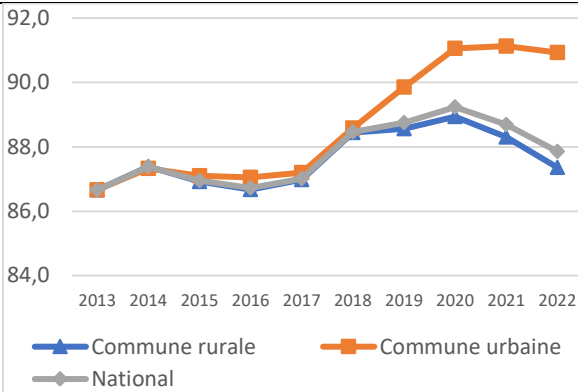
Graphique 44 : Evolution du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural selon le type de commune



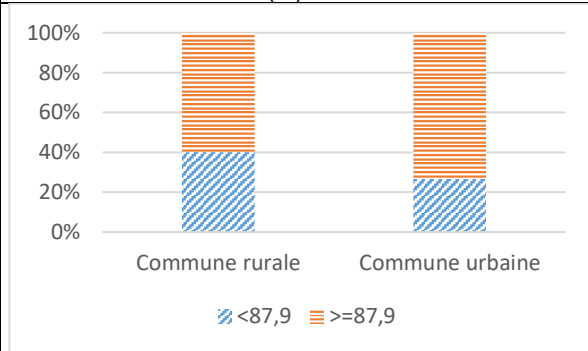
Graphique 45 : Répartition des communes en fonction du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural en 2022 (%)



Graphique 46 : Evolution du taux de fonctionnalité des PEM équipés de pompes en milieu rural par type de communes



Graphique 47 : Répartition des communes en fonction du taux de fonctionnalité des PEM équipés de pompes en milieu rural en 2022 (%)



Points saillants :

- hausse du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural dans les communes urbaines ;
- baisse du taux de fonctionnalité des PEM équipés de pompes en milieu rural.

Commentaire

Le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural est en hausse. Il est passé de 65,9% en 2013 à 73,6% en 2022. Cette évolution est sensiblement la même dans les communes urbaines que dans les communes rurales. Entre 2020 et 2022, le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural dans les communes urbaines continue de s'améliorer alors que dans les communes rurales il est resté quasi stationnaire. Cependant, 8,3% de communes rurales et 8,2% de communes urbaines ont un taux d'accès à l'eau potable en milieu rural inférieur à 50%.

Concernant le taux de fonctionnalité des PEM équipés de pompes en milieu rural, il est en progrès entre 2013 et 2020 tant dans les communes rurales que urbaines. Entre 2020 et 2022, il est resté stationnaire (91%) dans les communes urbaines mais est en baisse de 1,7% dans les communes rurales.

40,1% des communes rurales et 26,5% des communes urbaines ont un taux de fonctionnalité des PEM équipés de pompes en milieu rural inférieur à la moyenne nationale qui est de 87,9% en 2022.

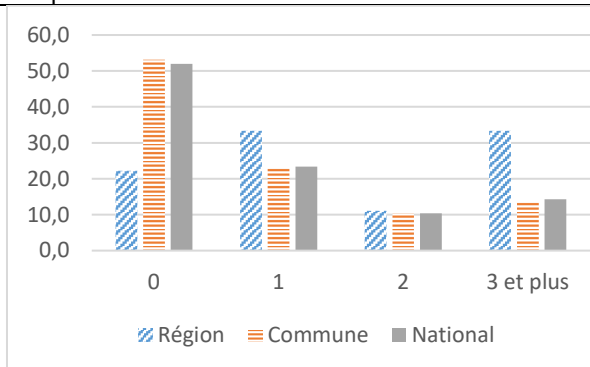
Note méthodologique :

Milieu rural : zone non couverte par l'ONEA (Ministère de l'eau et de l'assainissement).

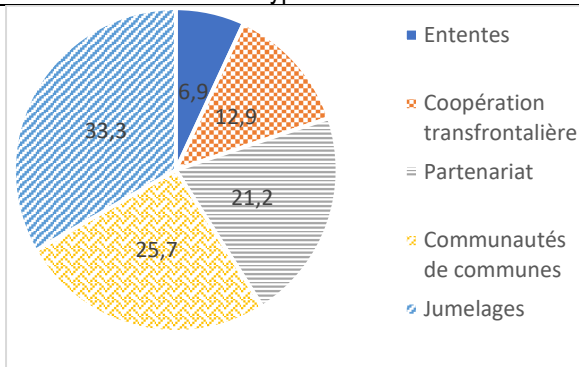
Source statistique : Annuaire statistique 2022 de la décentralisation DGESS/MATDS.

IX. Coopération décentralisée

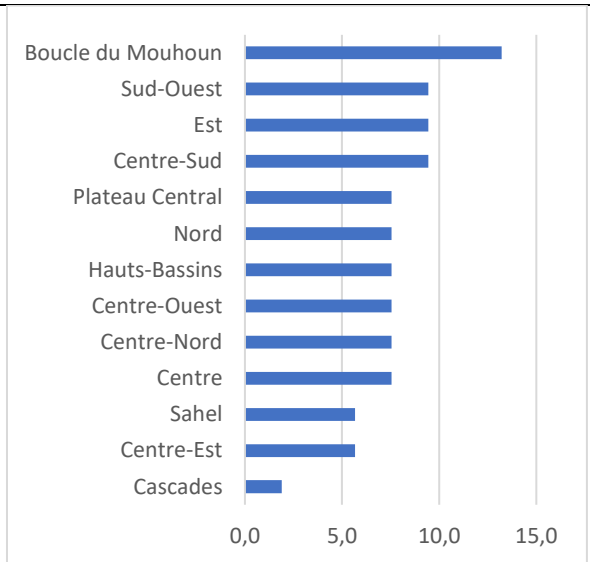
Graphique 48 : Proportion de CT selon le nombre de coopérations décentralisées entretenues en 2022



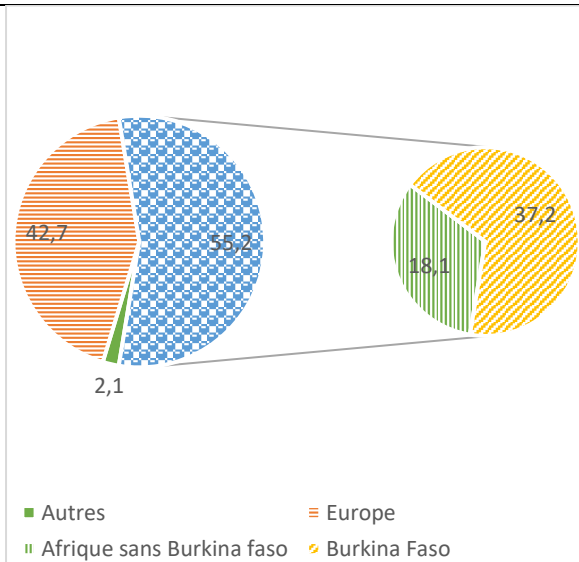
Graphique 49 : Proportion des coopérations décentralisées selon le type en 2022



Graphique 50 : Pourcentage de communes ayant au moins une coopération décentralisée selon les régions en 2022



Graphique 51 : Proportion des coopérations décentralisées selon le continent en 2022



Points saillants :

- faible proportion des CT entretenant des relations de coopération décentralisée ;
- 55,2% de coopérations décentralisées entretenues avec l'Afrique ;
- prédominance du jumelage selon le type de coopération décentralisée.

Commentaire

En 2022, 48% des CT entretiennent de relations de coopération décentralisée. Suivant le type de collectivité, 77,8% des régions et 46,8% des communes ont au moins une relation de coopération.

Selon le type de coopération, le jumelage est le plus entretenu avec 33,3% des coopérations. Il est suivi respectivement de la communauté de communes (25,7%) et du partenariat (21,2%).

Concernant les communes ayant au moins une coopération décentralisée, celles de la région de la Boucle du Mouhoun occupent la première place avec une proportion de 13,2% contre 1,9% pour celles de la région des Cascades.

Pour les coopérations décentralisées selon le continent, l'Afrique occupe la plus grande proportion avec 55,2%, dont 37,2% entre les collectivités du Burkina Faso et celles des autres pays de l'Afrique et 18,1% entre les collectivités du Burkina Faso. Elle est suivie de l'Europe (42,7%). La proportion des autres continents représente 2,1%.

Source statistique : Annuaire statistique 2022 de la décentralisation DGESS/MATDS.

X. Infrastructures marchandes

Marchés

Tableau 16 : Nombre moyen de marché selon le type de commune et par région

Région	Rurales	Urbaines	Ensemble commune
Boucle Du Mouhoun	3	3	3
Cascades	4	3	4
Centre	12	76	21
Centre-Est	3	3	3
Centre-Nord	4	7	5
Centre-Ouest	5	4	5
Centre-Sud	6	6	6
Est	5	3	4
Hauts-Bassins	4	18	6
Nord	3	3	3
Plateau Central	5	4	5
Sahel	2	3	2
Sud-Ouest	4	3	3
National	4	6	4

Tableau 17 : Proportion des marchés avec latrines par type de commune et par région

Région	Rurales	Urbaines	Ensemble commune
Boucle Du Mouhoun	33,1	66,7	36,6
Cascades	31,1	66,7	37,0
Centre	15,1	63,2	39,6
Centre-Est	26,3	75,0	36,5
Centre-Nord	22,6	10,0	20,6
Centre-Ouest	18,3	70,6	22,8
Centre-Sud	23,7	36,8	26,3
Est	12,9	26,7	14,7
Hauts-Bassins	14,0	23,6	17,0
Nord	38,0	66,7	41,3
Plateau Central	24,7	27,3	25,0
Sahel	41,5	55,6	43,5
Sud-Ouest	23,4	80,0	29,9
National	23,5	48,8	28,4

Points saillants :

- 28,4% de marchés avec latrines ;
- proportion plus élevée de marchés avec latrines dans la région du Sahel.

Commentaire

En 2022, le nombre moyen de marchés par commune est de 4. Cependant, il existe des disparités entre les régions. La région du Centre a en moyenne 21 marchés par commune tandis que celle du Sahel ne compte que 2 par commune.

Au niveau national, 28,4% des marchés ont des latrines. La plus grande proportion est observée dans la région du Sahel suivie de la région du Nord avec respectivement 43,5% et 41,3%. La région de l'Est vient en dernière position avec 14,7% de marchés avec latrines.

Selon le type de commune, 23,5% des marchés des communes rurales et 48,8% de ceux des communes urbaines ont des latrines.

Source statistique : Annuaire statistique 2022 de la décentralisation DGESS/MATDS.

Marchés à bétail

Tableau 18 : Proportion des communes disposant de marchés à bétail par région et par type de commune

Région	Rurales	Urbaines	Ensemble commune
Boucle du Mouhoun	39,0	50,0	40,4
Cascades	14,3	66,7	23,5
Centre	50,0	100,0	57,1
Centre-Est	54,2	100,0	63,3
Centre-Nord	56,0	100,0	60,7
Centre-Ouest	26,5	75,0	31,6
Centre-Sud	43,8	66,7	47,4
Est	86,4	100,0	88,9
Hauts-Bassins	23,3	66,7	27,3
Nord	51,9	100,0	58,1
Plateau Central	41,2	33,3	40,0
Sahel	72,7	100,0	76,9
Sud-Ouest	20,8	25,0	21,4
National	43,7	75,5	48,1

Tableau 19 : Proportion des marchés à bétail avec latrine par région et par type de commune

Région	Rurales	Urbaines	Ensemble communes
Boucle Du Mouhoun	64,7	100,0	71,4
Cascades	100,0	100,0	100,0
Centre	40,0		28,6
Centre-Est	53,3	66,7	57,1
Centre-Nord	82,4	66,7	80,0
Centre-Ouest	63,6	75,0	66,7
Centre-Sud	55,6	50,0	54,5
Est	45,7	41,7	44,7
Hauts-Bassins	28,6	100,0	50,0
Nord	66,7	83,3	71,4
Plateau Central	44,4	0,0	40,0
Sahel	77,4	80,0	77,8
Sud-Ouest	60,0	0,0	50,0
National	60,9	64,7	61,7

Points saillants :

- au moins un marché à bétail dans 48% de communes ;
- 61,7% de marchés à bétail avec latrines.

Commentaire

Au niveau national, on enregistre en moyenne un marché à bétail dans 48% des communes en 2022. Cependant, des disparités existent entre les types de communes avec 43,7% dans les communes rurales et 75,5% dans les communes urbaines. Les communes urbaines des régions du Centre, du Centre-Est, du Centre-Nord, de l'Est, du Nord et du Sahel disposent en moyenne d'un marché à bétail. Au niveau des communes rurales, les régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades, du Centre-Ouest, du Centre-Sud, des Hauts-Bassins, du plateau-Central et du Sud-Ouest ont moins d'un marché pour deux communes.

61,7% des marchés à bétail ont des latrines. Six régions enregistrent des proportions supérieures à la moyenne nationale. Il s'agit notamment des régions des Cascades, du Centre-Nord, du Sahel, de la Boucle du Mouhoun, du Nord et du Centre-Ouest.

Seule la région des Cascades a toutes ses communes rurales dont les marchés à bétail sont pourvus de latrines.

Note méthodologique :

Les communes urbaines des régions du Centre et de l'Est ont plus d'un marché à bétail pour une commune.

Source statistique : Annuaire statistique 2022 de la décentralisation DGESS/MATDS.

Boutiques de rue et abattoirs

Tableau 20 : Nombre moyen de boutiques de rue par type de commune et par région

Région	Rurales	Urbaines	Ensemble Commune
Boucle du Mouhoun	55	87	59
Cascades	37	123	56
Centre	65	408	114
Centre-Est	31	69	38
Centre-Nord	44	86	48
Centre-Ouest	32	103	39
Centre-Sud	38	48	39
Est	49	88	55
Hauts-Bassins	32	226	50
Nord	61	44	59
Plateau Central	30	67	35
Sahel	41	110	52
Sud-Ouest	24	81	33
National	41	99	49

Tableau 21 : Nombres moyen d'abattoirs et proportion d'abattoirs avec latrine par type de communes et par région

Région	Rurales		Urbaines		Ensemble commune	
	Nombre moyen d'abattoirs	% abattoirs avec latrine	Nombre moyen d'abattoirs	% abattoirs avec latrine	Nombre moyen d'abattoirs	% abattoirs avec latrine
Boucle du Mouhoun	0,4	17,6	0,8	75,0	0,5	28,6
Cascades	0,7	0,0	0,5	100,0	0,6	33,3
Centre	1,7	20,0	3,0	100,0	1,9	38,5
Centre-Est	0,3	16,7	0,8	80,0	0,4	45,5
Centre-Nord	0,3	57,1	1,0	66,7	0,4	60,0
Centre-Ouest	0,4	23,1	0,8	66,7	0,4	31,3
Centre-Sud	0,8	16,7	1,3	75,0	0,9	40,0
Est	0,5	25,0	0,8	100,0	0,6	40,0
Hauts-Bassins	0,3	0,0	1,3	75,0	0,4	30,0
Nord	0,4	72,7	1,3	75,0	0,5	73,3
Plateau Central	0,5	11,1	0,7	0,0	0,6	9,1
Sahel	0,6	30,8	1,3	100,0	0,7	50,0
Sud-Ouest	0,7	20,0	1,0	66,7	0,8	37,5
National	0,5	26,5	1,0	77,3	0,5	40,4

Points saillants :

- un abattoir pour deux communes ;
- 40,4% des abattoirs pourvus de latrines.

Commentaire

En 2022, le nombre moyen de boutiques de rue par commune est de 49. Les communes de sept régions ont une moyenne de boutiques de rue supérieure à la moyenne nationale. Le Sud-Ouest est la région qui a la plus faible moyenne de boutiques de rue avec 33 boutiques par commune.

Selon le type de commune, la moyenne de boutiques de rue est de 99 pour les communes urbaines et de 41 pour les communes rurales.

Pour ce qui est des abattoirs, on enregistre en moyenne un abattoir pour deux communes. Seules les communes de la région du Centre ont en moyenne chacune 2 abattoirs.

40,4% des abattoirs ont des latrines. La plus grande proportion des abattoirs avec latrines s'observe dans la région du Nord avec 73,3% contre 9,1% dans le Plateau Central.

Par ailleurs, les abattoirs des communes rurales des régions des Cascades et des Hauts-Bassins n'ont pas de latrines.

Note méthodologique

Les aires d'abattages ne sont pas prises en compte.

Source statistique : Annuaire statistique 2022 de la décentralisation DGESS/MATDS.

Glossaire

Alphabétisé en langue nationale : individu qui sait lire et écrire dans une langue nationale uniquement.
Charges de personnel : dépenses constituées des dépenses de personnel, des frais de transport des administratifs à l'intérieur et à l'extérieur et des frais de missions du personnel.
Charges des élus locaux : indemnités, frais de mission et frais de transport à l'intérieur et à l'extérieur du pays dus aux élus locaux.
Collectivité Territoriale : subdivision du territoire dotée de la personnalité juridique et l'autonomie financière.
Commission foncière villageoise : structure villageoise de prévention des conflits en ce sens qu'elle permet à la délimitation des champs, au recensement des sites traditionnels et à l'élaboration des chartes foncières villageoises.
Communauté de communes et communauté de régions : la communauté de communes ou de régions est un établissement public de coopération intercommunale ou interrégionale regroupant plusieurs communes ou plusieurs régions sans enclave.
Conseil villageois de développement : structure de développement local par la participation organisée de l'ensemble des forces vives du village. Il est institué dans chaque village de la commune rurale ainsi que dans les villages rattachés à la commune urbaine un CVD.
Conseiller municipal : personne physique, élue conformément aux lois et règlements en vigueur au Burkina Faso. Il fait partie du conseil municipal, dont le rôle est de statuer sur les affaires de la commune sans favoriser aucun intérêt particulier.
Coopération Décentralisée : ensemble de relations non gouvernementales qui unissent des collectivités, les communautés ou associations et comprenant toutes les relations d'amitié, de jumelage ou de partenariat, etc.
Coopération transfrontalière : acte par lequel une ou plusieurs collectivités territoriales frontalières nationales et celles des pays limitrophes, de même niveau et sans enclave, instituent entre elles des relations de coopération sur des questions d'intérêts transfrontaliers. La coopération transfrontalière peut se faire au moyen d'organismes dotés ou non de la personnalité juridique.
Dépenses d'entretien courant : montant affecté par les collectivités territoriales à l'entretien de leurs biens mobiliers et immobiliers.
Dépenses d'investissement : montant destiné à la réalisation des projets identifiés dans le plan de développement de la collectivité territoriale.
Dotations de l'Etat : dotations globales de fonctionnement et d'équipement, participations de l'Etat, subventions sur les taxes, sur les produits pétroliers et les subventions sur salaires des agents des provinces ex-collectivités territoriales.
Dotations globales : ensemble de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et de la dotation globale d'équipement (DGE).
Entente : acte par lequel, des collectivités territoriales burkinabè instituent entre elles, des relations de coopération à l'effet d'entreprendre ou de conserver à frais communs, des ouvrages et des institutions d'utilité publique.
Epargne : économie réalisée par une collectivité sur ses recettes de fonctionnement. C'est une source interne de financement des investissements.

Jumelage : moyen par lequel, des collectivités territoriales burkinabè instituent entre elles, ou entre elles et des collectivités territoriales étrangères, des relations de coopération sans limite dans le temps en vue de la réalisation d'un idéal commun.
Max : Le maximum est la plus grande valeur d'un ensemble de valeurs.
Médiane/Quart2 : La médiane d'un ensemble de valeurs est une valeur x qui permet de couper l'ensemble des valeurs en deux parties égales, mettant d'un côté une moitié des valeurs qui sont toutes inférieures ou égales à x et de l'autre côté l'autre moitié des valeurs qui sont toutes supérieures ou égales à x.
Min : Le minimum est la plus petite valeur d'un ensemble de valeurs.
Moyenne : Elle exprime la valeur qu'aurait chacun si le partage était équitable.
Niveau post primaire : niveau de l'individu ayant fréquenté au plus une classe post primaire (de la 6e à la 3e ou niveaux équivalents).
Niveau primaire : niveau de l'individu ayant fréquenté au plus l'école primaire.
Niveau secondaire : niveau de l'individu ayant fréquenté au plus une classe du second cycle (de la seconde à la terminale ou de niveaux équivalents).
Niveau supérieur : niveau de l'individu ayant fréquenté au plus une école supérieure (université et institut).
Non alphabétisé : individu ne sachant ni lire ni écrire dans aucune langue.
Partenaires techniques et financiers : structures, associations ou Organisations Non Gouvernementales (ONG) ou encore personnes ressources qui apportent un soutien technique, matériel et/ou financier.
Partenariat : forme de coopération qui lie les collectivités territoriales burkinabè ou leurs groupements avec les collectivités territoriales étrangères, les regroupements de collectivités territoriales nationaux ou étrangers, les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile en vue de la réalisation de projets de développement local.
Produits fiscaux ou fiscalité partagée : ensemble des impôts, taxes, contributions directes, des impôts et taxes indirects. Pour les communes, ces recettes représentent les prélèvements obligatoires effectués sur les contribuables. Pour les régions/collectivités, ces produits représentent la part qui leur est reversée par l'ensemble des communes de leur ressort territorial.
Quart : Les quartiles d'un ensemble de valeurs sont les valeurs x (X_1 ; X_2 , X_3 et X_4) qui permettent de couper l'ensemble des valeurs en quatre parties égales, mettant de chaque côté 25% des valeurs qui sont comprises entre le (Minimum et X_1), (le Minimum et X_2), (le Minimum et X_3) et entre (le minimum et X_4) .
Recettes ou ressources propres des collectivités territoriales : ressources mobilisées par les collectivités territoriales elles-mêmes. Elles sont constituées des impôts, des taxes, des ressources du patrimoine et des activités commerciales et d'autres ressources. Ces autres ressources comprennent les redevances et contributions diverses selon les textes en vigueur.
Région : la région du point de vue de la déconcentration constitue le premier niveau de la représentation de l'Etat. Le territoire de la région couvre une ou plusieurs provinces. Du point de vue de la décentralisation, la région constitue le premier niveau de collectivités territoriales. Son siège est le conseil régional.
Ressources financières des collectivités territoriales : ressources constituées de recettes propres, de dotations budgétaires de l'Etat et de toutes autres contributions (art 38, CGCT). En sus des appuis financiers de l'Etat, les collectivités territoriales bénéficient d'autres ressources financières composées de dons, legs et des emprunts. Egalement, la coopération décentralisée permet aux collectivités territoriales de mobiliser d'importantes ressources financières.

Secteur primaire : ensemble des activités de production et d'exploitation des ressources primaires (pêche, chasse, agriculture, élevage, etc.).

Subvention : aide financière directe ou indirecte allouée par une personne publique en vue de financer une activité d'intérêt général.

Subventions reçues et participations (ONG, Projet, ...) : ressources financières accordées aux collectivités territoriales par les ONG, projets et programmes de développement partenaires.

Subventions d'investissement : ressources accordées unilatéralement par un organisme public, en principe en vue de financer l'acquisition d'immobilisation.

Tableau de bord : outil de gestion qui présente la synthèse des activités et les résultats des organisations publiques et privées par processus à travers des indicateurs.

Transferts financiers liés aux compétences : sommes transférées aux collectivités territoriales par l'Etat et destinées à la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'investissement en accompagnement des compétences transférées.

Equipe de la DGESS chargée de l'élaboration du tableau de bord de la décentralisation

Nom et prénom (s)	Fonction	Contacts
ZERBO Lanséré	Directeur des Statistiques Sectorielles et de l'évaluation	Tel :70 37 01 46 Mail :lansere.zerbo@securite.gov.bf
RAYAISSE/NIKIEMA Madeleine	Chargée d'appui technique à la DGESS	Tel :76 44 04 70/60 11 65 79 Mail :madeleinenikiema@yahoo.fr
DOUBARE Abdoulaye	Chef de service de la Production Statistique	76 42 41 53 Mail :doubareabdoulaye@yahoo.fr
KABRE Yves Patrick	Chef de service des enquêtes et de l'évaluation	Tel :78 21 70 00 Mail :yvespatrickkabre@gmail.com
BELEMKOABGA Olivier	Agent à la Direction des Statistiques Sectorielles et de l'évaluation	Tel :71 04 28 50/78 69 42 79 Mail :belemk0000@gmail.com
NIKIEMA W Serge Henri	Agent à la Direction des Statistiques Sectorielles et de l'évaluation	Tel :76 99 58 12 Mail :weshen03@yahoo.fr
BAYO Yaya	Agent à la Direction des Statistiques Sectorielles et de l'évaluation	Tel :72 14 02 24 Mail :bayoyaya63@gmail.com
SAVADOGO Moussa	Agent à la Direction des Statistiques Sectorielles et de l'évaluation	Tel :71 90 83 37 Mail :sawmoussa@hotmail.com
OUEDRAOGO Ousmane	Agent à la Direction des Statistiques Sectorielles et de l'évaluation	Tel :64 69 53 82 Mail :ousmalo@yahoo.fr
DAYAMBA Djadama Jules	Agent à la Direction des Statistiques Sectorielles et de l'évaluation	Tel :71 78 88 44 Mail :julesdayamba4@gmail.com
KABORE/MALO D Virginie	Agent à la Direction des Statistiques Sectorielles et de l'évaluation	Tel :70 09 52 19 Mail :virginiediamalo@gmail.com
SAWADOGO/TOUGMA B Claudine	Agent à la Direction des Statistiques Sectorielles et de l'évaluation	Tel :70 39 21 66 Mail :claudinetougma1@gmail.com
SANOU/SAWADOGO Aïssata	Agent à la Direction des Statistiques Sectorielles et de l'évaluation	Tel :71 22 81 22 Mail :aissataswdg18@gamil.com
SODWEM/OUEDRAOGO Bibetta	Agent à la Direction des Statistiques Sectorielles et de l'évaluation	Tel :71 50 11 41 Mail :
SAWADOGO Edouard	Agent à la Direction des Statistiques Sectorielles et de l'évaluation	Tel : 67 66 46 07 Mail :